



Bulletin Officiel

N° 3875 Mercredi 15 Juin 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

- تذكير بمتضيات الفصل 4 من المرسوم عدد 28 لسنة 2011 المؤرخ
في 18 أفريل 2011 والمتعلق بإجراءات جبائية ومالية لمساندة الاقتصاد
الوطني 2
- تذكير لشركات المساهمة العامة 2

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE

REPRISE DE LA COTATION SUR LE TITRE SOTETEL 3

REPRISE DE LA COTATION DE LA STIP A PARTIR DU 20 JUIN 2011 3

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS 3

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE 4

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 4

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – GROUPE BPCE 5

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR - 5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7-8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - GCE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
GROUPE BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - GCE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
BANQUE DE L'HABITAT

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
GROUPE BANQUE DE L'HABITAT

إعلام

تذكر هيئة السوق المالية أنّ الفصل 4 من المرسوم عدد 28 لسنة 2011 المؤرخ في 18 أفريل 2011 والمتعلق بإجراءات جباية ومالية لمساندة الاقتصاد الوطني، قد رقع في الحد الأقصى القابل للطرح بالنسبة إلى الأشخاص الطبيعيين اللذين يودعون أموالا في حسابات الإلتخار في الأسهم من 20 ألف دينار إلى 50 ألف دينار. مع العلم أنّ الضريبة الدنيا المحددة ب 60% من الضريبة على الدخل دون اعتبار الطرح تبقى مستوجبة.

ويطبّق الإجراء على المداخل المحققة بعنوان سنة 2010 المصرح بها سنة 2011 وعلى مداخل السنوات اللاحقة.

2011 - AC - 16

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقا لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الأجل بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أنّ الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUE DU CMF

A la demande du CMF, la SOTETEL a transmis le projet des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire rectifié au niveau de sa première résolution portant sur la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 5 DT. Le CMF a, par conséquent, décidé de reprendre la cotation du titre SOTETEL le mardi 07 juin 2011.

2011 - AC - 18

Communiqué du CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne des Industries Pneumatiques-STIP- et du public, que la société concernée s'est acquittée de ses obligations en matière d'information périodique et permanente, et décide, par conséquent, la reprise de la cotation de la STIP à partir du 20 juin 2011.

Les modalités pratiques de la reprise de la cotation du titre STIP seront annoncées par avis de la Bourse.

2011 - AC - 19

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS
Fonds Commun de Placement
régis par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 04/2011
du 09 février 2011

La Compagnie Gestion & Finance (CGF) - intermédiaire en Bourse porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS aura lieu le mardi **14 juin 2011**.

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS
Siège social	: 06, rue Jamel Eddine Al Afghani 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA
Durée	: 99 ans
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 10.000 actions de 10 dinars chacune.
Date d'agrément	: 09 février 2011
Promoteurs	: CGF - intermédiaire en Bourse et BTE
Gestionnaire	: CGF - intermédiaire en Bourse
Dépositaire	: BTE
Distributeurs	: CGF - intermédiaire en Bourse et BTE

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procéderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts selon les proportions suivantes :

- 5 % pour les sorties avant cinq années de la date de souscription
- 0% pour tout rachat réalisé au delà de cinq ans.

Pour plus d'informations sur FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 02 juin 2011, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

2011 - AC - 19

AVIS DES SOCIETES

Paiement de dividendes

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège social : 139, Avenue de la Liberté –1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 Juin 2011 a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2010 à partir du 17 Juin 2011 à raison de 0.825 DTU par action soit 16.5% du nominal.

2011 - AS - 661

Augmentation de capital annoncée

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue de la Fonte – Zone Industrielle Ben Arous – BP N° 7 – 2013 Ben Arous

La société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **11.000.000 dinars** à **11.500.000 dinars** et ce, par l'incorporation des réserves pour un montant de **500.000 dinars** et l'émission de **500.000 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de un dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à **raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt deux (22) actions anciennes**, et ce, à partir du **20 juin 2011**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2011**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **20 juin 2011**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 juin 2011** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **20 juin 2011**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **20 juin 2011**.

2011 - AS - 662

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE

Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 29 Juin 2011 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité social de la BTK au 31 décembre 2010 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
3. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
5. Approbation des conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
6. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
7. Rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2010 ;
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
10. Quitus de gestion aux administrateurs ;
11. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
12. Indemnités de fonctions aux administrateurs ;
13. Emission d'emprunts obligataires ;
14. Nomination d'administrateurs ;
15. Pouvoirs pour formalités.

2011 - AS - 663

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION - SIMPAR -

Siège social : 14, rue Masmouda – Mutuelleville -1082-

La Société Immobilière et de Participation - SIMPAR - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 27 juin 2011 à 11h**, à la Maison de l'Entreprise, avenue Principale -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010 et présentation des comptes du dit exercice.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2010.
- Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2010.
- Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2010.
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2010.
- Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un autre.
- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2010.
- Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers consolidés au 31 Décembre 2010.
- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 Août 1999.

2011 - AS - 648

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 JUIN 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,573%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,604%	999,469
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,615%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,734%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,744%	1 008,530
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,751%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,769%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012	4,791%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,165%		996,942
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,349%	1 015,511
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,509%	1 050,462
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,583%	1 073,000
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,768%	1 038,989
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,109%		964,978
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,117%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,128%	1 030,327
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,148%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	960,192
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,197%	1 053,905
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,201%		952,013

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	137,284	137,295		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	12,027	12,028		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,230	1,231		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	33,185	33,189		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,495	45,513		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	147,874	148,629		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	518,555	520,891		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	118,328	118,333		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	119,808	119,875		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	110,768	110,823		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	108,345	108,417		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	86,540	86,862		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	150,457	150,321		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	90,729	91,067		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09-mai-11	-	100,067	100,107		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 209,680	1 227,858	1 230,334		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 107,877	2 116,062		
18	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	103,172	104,179		
19	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	114,243	114,696		
20	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 148,864	1 149,985		
21	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	110,430	111,509		
22	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,401	13,480		
23	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 554,404	5 570,683		
24	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 437,398	6 493,280		
25	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,006	2,031		
26	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,719	1,729		
27	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,003	1,010		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
28	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	31/05/11	4,160	108,201	105,838	105,850
29	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	102,378	102,388
30	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	103,168	103,178
31	ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01-nov-00	10/05/11	3,719	103,030	101,090	101,100
32	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	101,255	101,266
33	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	30/05/11	3,301	107,102	105,445	105,454
34	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	09/05/11	3,997	103,928	101,738	101,748
35	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	18/04/11	3,925	103,973	101,848	101,859
36	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	18/04/11	3,882	104,106	101,990	102,001
37	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	107,493	107,502
38	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	16/05/11	4,000	102,920	100,637	100,647
39	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	102,054	102,065
40	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	31/05/11	3,622	104,065	102,085	102,095
41	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	01-sept-98	19/05/11	3,588	106,546	104,620	104,630
42	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,958	103,967
43	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	27/05/11	2,720	102,642	101,339	101,347
44	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	27/04/11	3,597	102,948	100,962	100,972
45	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/11	3,910	104,540	102,309	102,318
46	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	16/05/11	3,915	102,457	100,336	100,347
47	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	SIFIB BH	06-juil-09	25/05/11	6,167	106,156	101,507	101,515
48	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	27/05/11	3,415	104,166	102,169	102,176
49	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	16/05/11	3,963	102,745	100,541	100,552
50	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/11	3,777	104,552	102,365	102,374
51	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	27/05/11	3,497	104,763	102,872	102,881
52	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	25/05/11	3,291	102,001	100,218	100,227

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
53	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,370	10,536	10,331	10,332
54	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	23/05/11	4,084	104,067	101,721	101,743
55	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,896	100,904
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
56	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	06/06/11	4,185	102,112	99,597	99,665
SICAV MIXTES								
57	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	31/05/11	0,880	75,602	69,853	70,152
58	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	10/05/11	2,808	155,524	138,400	138,447
59	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 368,443	1 368,695
60	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	18/04/11	2,720	112,581	104,714	105,196
61	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	18/04/11	1,563	116,359	107,915	108,146
62	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	09/05/11	0,755	95,575	82,478	82,672
63	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,842	15,864
64	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	27/04/11	4,334	277,442	247,834	248,754
65	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	16/05/11	2,012	51,249	43,997	43,886
66	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 047,900	2 052,126
67	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	12/05/11	1,386	78,987	71,858	72,165
68	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	10/05/11	1,293	58,113	54,648	54,750
69	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	25/05/11	1,516	103,331	97,091	97,272
70	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	25/05/11	1,992	113,779	105,664	105,890
71	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	25/05/11	0,115	110,018	96,705	96,989
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
72	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,210	11,692	11,292	11,309
73	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,160	12,686	12,007	12,047
74	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,030	16,636	15,478	15,564
75	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,270	17,197	15,227	15,298
76	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	10/05/11	0,102	12,356	11,057	11,091
77	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	28/04/11	0,942	128,457	105,207	105,508
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	119,075	119,234
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	122,965	122,967
80	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	27/05/11	0,137	20,621	18,384	18,440
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
81	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	08/06/11	3,925	102,358	96,580	96,804
82	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,226	104,711
83	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,564	101,482
84	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	18/04/11	3,064	150,176	129,392	130,306
85	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	06/06/11	0,045	10,417	9,595	9,673
86	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	06/06/11	1,870	123,909	108,148	108,355
87	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	06/06/11	3,135	117,002	110,016	110,101
88	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,318	99,379
89	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,490	98,462
90	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	30/05/11	0,011	184,646	175,867	175,495
91	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	30/05/11	0,195	162,241	156,716	156,624
92	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	30/05/11	2,611	140,166	137,632	137,650
93	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 623,602	9 626,785
94	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	185,189	184,562
95	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	121,882	122,073
96	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 317,411	1 325,057
97	FCP CAP SAFA	SMART Asset Management	27-mai-11	-	-	-	100,035	100,070
98	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	95,956	96,205
99	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	107,707	108,458
##	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	31/05/11	71,680	10 395,971	9 591,279	9 606,298

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS**

Banque Tuniso-Koweitienne - GCE
Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

La Banque Tuniso-Koweitienne – GCE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2010** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **29 juin 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN

Arrêté au 31 DECEMBRE 2010

(unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	52 801	20 432
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	54 783	56 245
Créances sur la clientèle	3	712 958	504 917
Portefeuille-titres commercial	4	7 228	7 102
Portefeuille d'investissement	5	26 576	26 867
Valeurs immobilisées	6	16 778	14 311
Autres actifs	7	28 768	27 634
TOTAL ACTIF		899 891	657 508

PASSIF			
Banque centrale et CCP			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	31 076	166 150
Dépôt & avoirs de la clientèle	9	569 277	270 704
Emprunts & ressources specials	10	107 729	41 865
Autres passives	11	26 421	17 215
TOTAL PASSIF		734 504	495 934
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000	100 000
Réserves		53 393	47 359
Autres capitaux propres		3 762	3 532
Résultats reportés		649	446
Résultat de la période		7 583	10 237
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	165 387	161 574
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		899 891	657 508

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2010

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	70 193	48 553
Crédits documentaires		33 914	34 534
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		104 107	83 087
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés	14	37 487	47 066
Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé		111	86
Engagements sur titres		176	176
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		37 774	47 328
ENGAGEMENTS RECUS			
Garantie F.OCEOR de remboursement de crédit		25 357	28 452
Garantie SOTUGAR de remboursement de crédit		6 472	6 774
Autres Garanties		599	
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	15	32 428	35 226

ÉTAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	16	40 231	30 724
Commissions	17	3 838	3 067
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	3 006	1 319
Revenus du portefeuille d'investissement	19	8 559	7 506
Total produits d'exploitation bancaire		55 634	42 616
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	20	-21 920	-13 502
Commissions encourues	21	-413	-227
Total charges d'exploitation bancaire		-22 333	-13 729
PRODUIT NET BANCAIRE		33 301	28 887
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	22	-14 213	-6 524
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	23	4 265	223
Autres produits d'exploitation	24	1 001	964
Frais de personnel	25	-10 372	-8 044
Charges générales d'exploitation	26	-4 846	-4 085
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-1 551	-1 139
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 585	10 282
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		68	-2
RESULTAT AVANT IMPOTS		7 653	10 280
Impôt sur les bénéfices		-70	-43
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 583	10 237

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2010

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		43 167	30 724
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-31 986	-17 796
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers			
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-204 304	-141 582
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		273 407	31 925
Titres de placement		11 657	4 436
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		-9 988	-7 615
Autres flux de trésorerie		3 652	2 985
Impôt sur les sociétés			
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		85 605	-96 923
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 457	7 583
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		3 494	-1 646
Acquisitions/cessions d'immobilisations		-3 950	-3 902
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		7 001	2 035
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)			
Remboursement d'emprunts		43 376	48 450
Augmentation/diminution ressources spéciales		-6 078	-4 477
Dividendes versés		-3 500	-2 000
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		33 798	41 974
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		126 404	-52 914
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-51 429	1 485
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	27	74 974	-51 429

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-GCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BTK-GCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe 2, 3 ou 4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCTN° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend:

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- b) Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et la valeur mathématique pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits. Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2010. Les gains et les pertes de changes résultants de la

réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2010.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'exercice 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciations des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

La loi des finances pour la gestion de l'année 2010 a prévu la déduction des dites provisions dans la limite de 100% du bénéfice imposable sans limitation dans la durée.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

ACTIF

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2010 à 52 801 mDT contre 20 432 mDT au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 32 369 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Caisses en dinars	2 818	1 711	1 107
- Caisse en devises	1 080	389	691
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	13 902	1 269	12 633
- Avoirs en devises auprès de la BCT (*)	35 001	17 063	17 938
Total	52 801	20 432	32 369

(*) Les avoirs en devises renferment des placements auprès de la BCT (j.j. & à terme pour un montant de 35 001 mDT.

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2010 à 54 783 mDT contre 56 245 mDT au 31 Décembre 2009, soit une baisse de 1 461 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Placement en devises à la BCT	0	13 013	-13 013
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	20 000	20 000	0
- Avoir chez les Banques	1 201	2 169	-967
- Créances sur les établissements de leasing (*)	33 582	21 063	12 519
Total	54 783	56 245	-1 461

(*) y compris le compte courant de l'AIL de 9 596 mDT

Note 3 – Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2010 un solde net de 712 958 mDT contre un solde net de 504 917 mDT au 31 Décembre 2009, soit un accroissement de 208 042 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	variations
- Crédits à la clientèle non échus	638 728	457 537	181 191
- Créances impayées	76 102	53 565	22 537
- Principal impayé	48 787	32 564	16 223
- Intérêts impayés	14 800	12 366	2 434
- Intérêts de retard & autres impayés	12 515	8 635	3 880
- Intérêts & com. courus & non échus	4 804	3 579	1 225
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	72 934	48 500	24 434
Total brut des créances sur la clientèle	792 569	563 181	229 388
A déduire couverture	-79 611	-58 264	-21 346
- Provisions	-38 948	-24 941	-14 007
- Agios reserves	-40 662	-33 324	-7 338
Total net des créances sur la clientèle	712 958	504 917	208 042

- *Crédits à la clientèle non échus*

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2010 la somme de 638 728 mDT contre 457 537 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 181 191 mDT, présentant une évolution 40%.

- *Les Autres Comptes Débiteurs (Comptes courants et c/c Associés hors leasing)*

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2010 un total de 72 934 mDT contre 48 500 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 24 434 mDT se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	70 211	45 777	24 434
Comptes courants associés	2 723	2 723	0
Total	72 934	48 500	24 434

- *Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (hors créances AIL)*

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Créances sur la clientèle	637 075	458 590	155 494	104 592	792 569	563 182
Engagement Hors Bilan	138 076	125 629	1 090	1 085	139 166	126 714
Total brut	775 151	584 219	156 584	105 677	931 735	689 896
Total couverture constituée (***)	-3 940	-8 769	-75 671	-49 735	-79 611	-58 504
Total net	771 211	575 450	80 913	55 942	852 124	631 392
%	90.50%	91.14%	9.50%	8.86%	100%	100%

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

Note 4 – Portefeuille-titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint 7 228 mDT à fin décembre 2010 contre 7 102 mDT à fin 2009 enregistrant une augmentation de 126 mDT détaillée comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Obligations Hôtel HOURIA	69	138	-69
Bons de trésor & intérêts rattachés	6 671	6 672	-1
Actions Univers SICAV (*)	0		0
Actions cotées	488	292	196
Total	7 228	7 102	126

Note 5 – Portefeuille d'investissement :

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2010 à 26 576 mDT contre 26 867 mDT à fin 2009, soit une baisse nette de 291 mDT ;

Intitulé	Montant
Portefeuille d'investissement à fin 2009	32 972
(+) Participations libérées au titre de l'année 2010	
(-) Cessions de participations (*)	-332
Total brut des participations libérées au 31 Décembre 2010	32 640
A déduire : Couverture constituée au 31 Décembre 2010	-6 064
(-) Provisions constituées au 31 Décembre 2010	-5 546
(-) Produits différés constitués au 31 Décembre 2010	-517
Valeurs nettes des participations au 31 Décembre 2010	26 576

(*) Correspond au montant de la cession des titres STAFIM et des titres DINA, ainsi qu'à l'acquisition de titres Univers Obligations SICAV

Note 6 – Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2010 s'élève à 16 778 mDT contre 14 311 mDT au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 2 467 mDT.

Les dotations aux amortissements au titre de 2010 s'élèvent à 1 551 mDT.

Le détail de la rubrique « Valeurs immobilisées » est repris dans le tableau suivant :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Valeurs Brutes des Immobilisations	27 946	24 130	3 816
Fonds de commerce	1 569	1 569	0
Terrain	761	761	0
Bâtiment Siège social	4 115	4 113	2
Bâtiments Tours « B & C »	6 221	6 221	0
Bâtiment Agence Ennasr	781	781	0
Bâtiment Agence Ariana	704	704	0
Bâtiment Agence SfaxII	759	759	0
Matériel de transport	641	613	29
Matériels de bureau et informatiques	3 429	2 967	461
Mobilier de bureau	822	713	109
AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS	6 617	4 358	2 260
Travaux et agencements en cours	1 159	572	587
A déduire			
Amortissements cumulés	-11 169	-9 819	-1 349
Valeur comptable nette des immobilisations	16 778	14 311	2 467

Note 7 – Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2010 à 28 767 mDT contre 27 634 mDT à fin 2009, soit une augmentation nette de 1 133 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Crédits au personnel sur le fonds social	2 755	2 542	213
Les comptes de l'Etat (*)	22 537	24 236	-1 699
Débiteurs divers (filiales & locataires)	90	89	1
Débiteurs divers et autres actifs	3 117	1 458	1 659
Comptes de régularisation	429		429
Participations dans des sociétés en liquidation	1 272	1 214	58
Dépenses d'émission de l'Emprunt Obligataire 2006	784	392	392
Total brut	30 984	29 931	1 053
A déduire	-2 217	-2 297	80
Les provisions sur les débiteurs divers & les comptes de régul.	-881	-838	-44
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	-1 180	211
Les résorptions des frais de l'Emprunt Obligataire 2006	-367	-279	-88
Total net des autres postes d'actif	28 767	27 634	1 133

(*) Principalement :

- 18 533 mDT le solde des créances prises en charge par l'Etat (11 917 mDT loi de finances 1999 & 6 616 mDT de bonifications d'intérêts 2002).
- 3 970 mDT Solde du Report des acomptes provisionnels réglés en 2002 sur la base du bénéfice de l'exercice 2001.

PASSIF**Note 8 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2010 à 31 076 mDT contre 166 150 mDT au 31 Décembre 2009, soit une baisse de 135 074 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	variation
- Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	0	109 096	-109 096
- Avoir des Banques & des établissements bancaires & financiers (*)	31 042	56 905	-25 863
- Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	34	149	-114
Total	31 076	166 150	-135 074

(*) Dont 31 034 mDT empruntés auprès de la Financière OCEOR pour le financement de crédits en devises accordés aux clients.

Note 9 Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2010 à 569 277 mDT contre 270 704 mDT au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 298 573 mDT. Cette augmentation est expliquée essentiellement par le développement des activités de la banque (20 agences commerciales fin 2010), et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	96 941	60 501	36 440
- Comptes d'épargne de la clientèle	29 492	13 874	15 618
- C/C des non résidents en devises	24 459	15 370	9 089
- Comptes indisponibles	2 282	2 617	-335
- Comptes de dépôts à terme	402 937	168 228	234 709
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	13 166	10 115	3 051
Total brut	569 277	270 704	298 573

Note 10 – Emprunts & Ressources spéciales :

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 107 729 mDT au 31 Décembre 2010 contre 41 865 mDT au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 65 864 mDT. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellé	A fin 2009	A fin 31 Décembre 2010		
		Tirage	Remboursement	Solde
Emprunt Obligataire 2010	-	50 000		50 000
Emprunt Obligataire 2006	16 000	0	8 000	8 000
Autres Emprunts Locaux en Devise		27 752		27 752
Total emprunt locaux	16 000	77 752	8 000	85 752
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	16 409	0	2 735	13 674
Emprunt CFD	0	0	0	0
Ligne Partenariat Italienne	160	0	160	0
Ligne PME Italienne	3 353		197	3 156
Emprunt EXIM BANK (Japon)	2 516	0	1 677	839
Emprunt BEI	2 978	0	1 309	1 669
Emp.UTB "IMTEC"	0	0	0	0
Total ressources spéciales	25 416	0	6 078	19 338
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	449	0	1 818	2 639
Total rubrique	41 865	77 752	15 896	107 729

Note 11 – Autres passifs

Les autres comptes du passif ont atteint au 31 Décembre 2010 le montant de 26 421 mDT contre 17 215 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 9 206 mDT ainsi détaillée:

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Créditeurs divers	1 786	1 924	-138
Charges à payer	1 019	1 300	-281
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 564	823	741
Les comptes de régularisation	13 175	3 383	9 792
Produits différés des créances sur l'Etat	7 727	8 470	-743
Provisions pour congés à payer	1 095	919	176
Provisions pour risques et charges	55	55	0
Provisions sur engagement hors bilan	-	341	-341
Total brut	26 421	17 215	9 206

- *Créditeurs divers:*

Ce poste se compose comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Organismes Sociaux	867	616	251
ETAT, IMPOTS & TAXES	622	177	445
FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS	297	1 131	-834
Total brut	1 786	1 924	-138

CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2010, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérées en totalité.

Actionnaires	A fin 2009	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31 Décembre 2010
Etat Tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat Koweïtien	20 000	-	-	20 000
Financière OCEOR	60 000			60 000
Total	100 000	0	0	100 000

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2010 totalisent 165 387 mDT contre 161 574 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 3 813 mDT ainsi détaillée :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves des bénéficiaires exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31-12-2009	100 000	7 931	592	3 532	11 643	27 193	446	10 237	161 574
Réserves Légales		534						-534	0
Réserves pour risques bancaires généraux						5 500		-5 500	0
Dotations au fonds social				500				-500	0
Opérations sur fonds social				-270				0	-270
Résultat à reporter							203	-203	0
Distribution de dividendes								-3 500	-3 500
Résultat exercice 2010								7 583	7 583
Solde au 31 Décembre 2010	100 000	8 465	592	3 762	11 643	32 693	649	7 583	165 387

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Avals d'emprunts obligataires	1 342	1 185	157
Aval de billets de trésorerie	5 900	8 350	-2 450
Avals, cautions & autres garanties données	62 951	39 018	23 933
Total	70 193	48 553	21 640

Note 14 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Engagements de financements donnés(*)	37 487	47 066	-9 468
Total	37 487	47 066	-9 468

(*) concerne essentiellement le reliquat non décaissé au 31 décembre 2010 (37 487 mDT).

Note 15 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Garantie de rembours. du crédit ETAP (F.OCEOR)	25 357	28 452	-3 095
Garantie de remboursement des crédits	6 472	6 774	-303
Autres Garanties	599(*)	-	599
Total	32 428	35 226	-2 798

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

(*) le solde des autres garanties n'a pas été mentionné dans les notes annexes au 31/12/2009

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de l'exercice 2010 s'élève à 33 301 mDT contre 28 887 mDT au titre de l'exercice 2009, soit en augmentation de 4 414 mDT représentant 15 %.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) en intérêts et autres revenus perçus et intérêts et autres charges payées est présentée au niveau des notes 16 à 21.

Note 16 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 40 231 mDT au titre de l'exercice 2010 contre 30 724 mDT en 2009 soit une augmentation de 9 507 mDT (31 %), détaillée comme suit:

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
Intérêts des placements au marché monétaire	602	380	222	58%
Intérêts des comptes débiteurs	4 244	3 315	929	28%
Intérêts des crédits à court terme	10 078	8 103	1 975	24%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	23 866	17 917	5 949	33%
Commissions d'engagement	140	295	-155	-53%
Commissions sur cautions & avals	1 301	714	587	82%
Total	40 231	30 724	9 507	31%

Note 17 – Commissions

Les commissions de l'exercice 2010 totalisent 3 838 mDT contre 3 067 mDT pour l'exercice 2009 ayant augmenté de 771 mDT soit 31%. Elles sont détaillées comme suit:

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
Commissions d'études & gestion	1 516	1 411	105	7%
Commissions sur opérations bancaires dinars	1 426	721	705	98%
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	896	935	-39	-4%
Total	3 838	3 067	771	31%

Note 18 – Gain sur portefeuille-titres commercial

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	0	10	-10	-100%
Solde en gains sur opérations financières (change)	2 403	804	1 599	199%
Plus value sur portefeuille-titres commercial (actions)	220	80	140	176%
Pertes sur portefeuille-titres commercial	-58	-21	-37	174%
Intérêts sur placements (obligations)	10	15	-5	-33%
Intérêts sur Bons de trésor	431	431	0	0%
Total	3 006	1 319	1 687	128%

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent au titre de l'exercice 2010 un montant de 8 559 mDT contre 7 506 mDT durant l'exercice 2009, soit une augmentation de 1 053 mDT résultant d'une part :

- de l'augmentation des dividendes distribués par la Société de Recouvrement des Créances "EL ISTIFA" pour 1 900 mDT (7 900 mDT en 2010 contre 6 000 mDT en 2009),
- et d'autre part de la diminution des dividendes et jetons de présence encaissés sur les autres filiales de la Banque :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
Filiales de la Banque	7 691	6641	1 050	16%
Autres participations	868	865	3	0%
Total	8 559	7 506	1 053	36%

Notes 20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant l'exercice 2010 un montant de 21 920 mDT contre 13 502 mDT pour l'exercice 2009, soit une augmentation de 8 418 mDT. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	1 902	1 922	-20
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	3 386	1 535	1 851
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	567	943	-376
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	14 266	7 674	6 592
Intérêts des comptes des correspondants locaux	1 290	994	296
Prime de couverture de risque de change	509	434	74
Total	21 920	13 502	8 418

Note 21- Commissions encourues

Les commissions encourues durant l'exercice 2010 ont atteint un montant de 413 mDT contre 227 mDT pour l'exercice 2009 soit une augmentation de 186 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	126	54	73	135%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	1	1	0	11%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	286	172	114	66%
Total	413	227	186	82%

Note 22 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont atteint en 2010 un montant de 14 213 mDT contre un montant de 6 524 mDT en 2009.

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
Provisions sur les créances de la clientèle	-19 267	-10 274	-8 993	88%
Provisions sur les engagements hors bilan	0	-239	239	-100%
Pertes sur créances	-388	-801	413	-52%
Total des provisions affectées	-19 655	-11 314	-8 341	74%
Reprise des provisions sur créances	5 442	4 747	695	15%
Reprise des provisions sur risques Divers	0	43	-43	-100%
Total	-14 213	-6 524	-7 689	118%

Note 23 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » présente au titre de l'exercice 2010 un solde de 4 265 mDT contre un solde de 223 mDT pour l'exercice 2009, soit une augmentation de 4 042 mDT principalement expliquée par la plus value sur cession des actions STAFIM. La rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
Provisions ordinaires s/participations	-324	-201	-123	61%
Reprise d'intérêts différés capitalisés	577	443	133	30%
Plus values sur cessions de participations	4 055	108	3 947	3669%
Pertes sur des participations	-43	-127	84	-66%
Total	4 265	223	4 042	1813%

Note 24 – Autres produits d'exploitation

Ce poste totalise au titre de l'exercice 2010 un montant de 1 001 mDT contre 964 mDT au titre de l'exercice 2009 détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
Revenus des loyers des immeubles	755	774	-19	-2%
Autres produits	246	190	56	29%
Total	1 001	964	37	4%

Note 25 – Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au titre de l'exercice 2010 la somme de 10 372 mDT contre 8 044 mDT au titre de l'exercice 2009, soit une augmentation de 2 329 mDT(29%).

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
Salaires & appointements	7 993	6 347	1 646	26%
Charges sociales	2 130	1 526	604	40%
Autres frais & charges liés au personnel	249	170	79	47%
Total	10 372	8 044	2 329	29%

Note 26 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au titre de l'exercice 2010 un montant de 4 846 mDT contre un montant de 4 085 mDT au titre de l'exercice 2009, soit une augmentation de 761 mDT, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
Impôts & taxes	228	203	25	12%
Travaux, fournitures & services extérieurs	2 434	2 032	402	20%
Transport & déplacements	187	101	85	84%
Frais divers de gestion	1 997	1 749	248	14%
Total	4 846	4 085	761	19%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 27 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2010 un solde positif de 74 974 mDT contre un solde négatif de 51 429 mDT au 31 Décembre 2009 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	54 297	35 789
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	667	1 779
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire	20 010	-88 997
Total	74 974	-51 429

Note 28 – Transactions avec les parties liées

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 un dépôt à terme rémunéré au taux du Libor de la société « La Financière OCEOR » qui détient 60 % du capital de la BTK pour un montant de 31 034 KDT.

A cet effet, les intérêts servis au titre de ce dépôt pour l'exercice 2010 s'élèvent à 296 KDT.

- « La Financière OCEOR » a accordé à la BTK. sa garantie sur le crédit en devises débloqué par la banque à l'une de ses relations pour un montant de 23 867 KDT moyennant une commission de 0,45 %.

A cet effet, la commission de contre garantie servie au titre de l'exercice 2010 s'élève à 142 KDT.

- Le Directeur Général de la banque a bénéficié d'une enveloppe de 242 395 DT au titre de sa rémunération pour l'exercice 2010.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2010 (Sixième résolution), a décidé d'allouer une enveloppe de 210 KDT au titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et une enveloppe de 28 KDT au titre d'indemnités pour les membres Administrateurs du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité Exécutif du Crédit.
- la BTK a accordé à l'AIL deux crédits à moyen terme, un financement en devises et des escomptes commerciaux. L'encours de l'ensemble des engagements à l'AIL s'élève au 31- 12- 2010 à 23 974 KDT.

A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2010 totalisent un montant de 1 030 KDT.

- La BTK a ouvert des crédits documentaires pour l'AIL pour un montant de 620 KDT au 31/12/2010. Les engagements hors bilan donnés à l'AIL totalisent le montant de 1 692 KDT à la même date.

A cet effet, les commissions relatives aux engagements hors bilan à l'AIL lui ayant été facturées au titre de l'exercice 2010 totalisent un montant de 56 KDT.

- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au cours de 2010 s'élève à 61 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de sfax. Le bail a été consenti moyennant un loyer annuel de 11,28 KDT HTVA, soit 940 DT par mois. Le montant facturé par la banque au cours de 2010 s'élève à 9,4 KDT.
- La banque affecte au profit de l'AIL un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 140 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 un compte courant débiteur de l'AIL, pour un montant de 9 596 KDT.

A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 207 KDT.

- La banque a conclu avec « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 25 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 113 KDT.

A cet effet, les intérêts servis à la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 35 KDT.

- La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au cours de 2010 s'élève à 161 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 une caution de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 20 KDT.
- « Univers Participations SICAF », société détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de « Univers Participations SICAF », pour un montant de 8 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 un placement de 215 KDT de « Univers Participations SICAF »:

-215KDT du 03/05/2010 au 01/01/2011 au taux de 4.11%

A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Participations SICAF » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 9 KDT.

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts pour un montant de 529 KDT de la « SCIF », société détenue à hauteur de 80 %.

A cet effet, les intérêts servis à la société «SCIF» au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 16 KDT.

- La BTK confie à la SCIF la tenue des comptes des actions émises par celle-ci et la gestion de valeurs mobilières et produits financiers négociables sur le marché financier tunisien. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit une rémunération, soit un montant de 39 KDT au titre de l'exercice 2010.
- La BTK a confié à la SCIF le montage et la gestion de son emprunt obligataire « BTK 2009 ». En contrepartie de ses services, la SCIF a perçu une rémunération de 18 KDT au titre de l'exercice 2010.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 78 KDT. Par ailleurs, un placement s'élevant à 600 KDT est tombé à l'échéance le 30/03/2010 présentant ainsi un solde nul en fin d'exercice.

A cet effet, les intérêts servis à la société «Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 10 KDT.

- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », depuis le mois de novembre 2006 un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût refacturé par la banque s'élève au titre de l'exercice 2010 à 71 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de la « STPI », pour un montant de 1 081 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 un placement de 4 800 KDT de la «STPI ».
- la BTK a accordé à la « STPI » un escompte commercial dont l'encours s'élève au 31- 12- 2010 à 60 KDT.

- Les intérêts servis à la « STPI » sur ses dépôts à terme chez la BTK au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 74 KDT.
- Un crédit à moyen terme dont l'encours au 31/12/2009 s'élève à 3 000 KDT et un crédit à court terme s'élève à 3 000 KDT à la même date sont tombés à l'échéance courant l'exercice 2010 présentant ainsi un solde nul en fin d'exercice.
- Les intérêts facturés par la BTK à la « STPI » relatifs aux engagements sus indiqués s'élèvent au titre de l'exercice 2010 à 137 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève au titre de l'exercice 2010 à 80 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 les placements à terme de la Société Tunis Center, société détenue à hauteur de 22,75%, pour un montant 4 200 KDT, détaillés comme suit :
 - un placement de 1000 KDT allant du 09/11/2010 au 07/02/2011 au taux de 4,57% ;
 - un placement de 200 KDT allant du 12/10/2010 au 10/01/2011 au taux de 4.51%.
 - un placement de 3000 KDT allant du 28/12/2010 au 28/03/2011 au taux de 4.80%.

A cet effet, les intérêts servis à la société «Tunis CENTER » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 99 KDT.

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 un compte courant créditeur de « Tunis CENTER » pour un montant de 112 KDT.
- La banque affecte au profit de « Tunis Center », deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet

d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au cours de 2010 s'élève à 157 KDT.

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de la Société « EL EMAR », pour un montant de 864 DT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des placements à terme de 1 000 KDT de la société « MEDAI ».

A cet effet, les intérêts servis à la société « MEDAI » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 35 KDT.

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de la société « MEDAI », pour un montant de 25 KDT.
- Courant 2010, la BTK a accordé à la société « MEDAI » une avance non rémunérée qui s'élève à 36 KDT au 31 décembre 2010.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de la société « SPCS », pour un montant de 108 DT.

Note 29 – Evénements postérieurs à la clôture

Le 14/01/2011, un incendie s'est déclaré dans l'agence de Bizerte et a entraîné des dégâts matériels dont les coûts de réparation ont été estimés à 173 KDT. Il est à signaler que les dégâts ci-avant sont couverts par une police assurance à hauteur de 90%.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

I- Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 11 juin 2009, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 899 891 mille dinars et un bénéfice net de 7 583 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweïtienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états

financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mai 2011

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Messieurs les actionnaires de
de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

La banque a conclu, en 2010, avec la société « AIL », société détenue à hauteur de 50%, un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à Sfax, la superficie occupée par la société « AIL » est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le bail a été consenti moyennant un loyer annuel de 11,28 KDT HTVA, soit 940 DT par mois. Le montant facturé par la banque au cours de 2010 s'élève à 9,4 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la banque réuni le 9 juin 2010

Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 les placements à terme de la société « MEDAI » pour un montant total de 1 000 KDT, rémunérés au taux TMM + 0,2% sur une période de 3 mois renouvelable.

A cet effet, les intérêts servis au titre desdits placements s'élèvent à 35 KDT courant 2010.

Courant 2010, la BTK a accordé à la société « MEDAI » une avance non rémunérée qui s'élève à 36 KDT au 31 décembre 2010.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 :

- La banque a conclu en 2002 avec la société « AIL », société détenue à hauteur de 50%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de 2010 s'élève à 61 KDT.

- La banque affecte au profit de la société « AIL » un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 140 KDT.

- La banque a conclu avec la société « EL ISTIFA » détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir de 2004. Le montant refacturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 25 KDT.

- La banque affecte au profit de la société « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 161 KDT.

La société « Univers Participations SICAF », détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.

- La banque affecte au profit de la société « Univers Invest SICAR », détenue à hauteur de 64%, depuis de 2006 un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au titre de l'exercice 2010 à 71 KDT.

- La banque affecte au profit de la société « S.T.P.I », détenue à hauteur de 30%, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé s'élève au titre de l'exercice 2010 à 80 KDT.

- La banque affecte au profit de la société « Tunis Center », détenue à hauteur de 22,75%, deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 157 KDT.

- La Financière OCEOR qui détient 60 % du capital de la banque a souscrit un dépôt à terme rémunéré au taux du Libor pour un montant de 31 034 KDT.

- La Financière OCEOR a accordé à la BTK sa garantie sur le crédit en devises débloqué par la banque à l'une de ses relations pour un montant de 23 867 KDT moyennant une commission de 0,45 %.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du conseil d'administration du 8 Décembre 2008. Cette rémunération englobe outre le salaire, l'attribution d'une voiture de fonction.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence et les membres administrateurs du comité permanent d'audit et du comité exécutif du crédit sont rémunérés par des indemnités approuvées par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2010.

C.2- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit (en Dinars Tunisien) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif	Charges de l'exercice	Passif
Avantages à court terme	242 395	-	238 000	238 000
Avantages Postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres Avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	242 395	-	238 000	238 000

C.3- Les obligations et engagements des sociétés que la banque contrôle au sens de l'article 461 envers les dirigeants de celle-ci, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit (en Dinars Tunisien) :

- Une indemnité annuelle brute de 3 529 DT à verser par la société « AIL » au profit du directeur général de la BTK en vertu de la décision du conseil d'administration en date du 24 juin 2002 fixant la rémunération du président du conseil d'administration de l'AIL.

A cet effet la rémunération non encore versée s'élève au 31 décembre 2010 à un montant de 2 941 DT.

- Etant le président du conseil d'administration de la société « AIL », le directeur général de la BTK est rémunéré par des jetons de présence s'élevant en 2010 à un montant brut de 6 250 DT. Cette rémunération a été fixée par l'assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2009.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 mai 2010

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**Groupe Banque Tuniso-Koweitienne - GCE**

Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Le groupe Banque Tuniso-Koweitienne – GCE publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au **31 décembre 2010**. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes, M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et M Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2010**DU GROUPE BTK-GCE**

(En mDT)

	Notes	Bilan A Fin 2010	Bilan A Fin 2009
ACTIF			
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	52 812	20 445
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	25 155	39 417
Créances sur la clientèle	3	758 464	558 526
Opérations de leasing	4	116 671	81 169
Portefeuille titres commercial	5	14 963	16 234
Portefeuille titre d'investissement	6	20 838	19 731
Titres mis en équivalence	7	9 720	5 414
Valeurs immobilisées	8	36 205	34 048
Autres actifs	9	50 484	43 189
TOTAL ACTIF		1 085 313	818 173
PASSIF			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	10	16 001	109 410
Dépôt & avoirs de la clientèle	11	570 647	273 661
Emprunts & ressources spéciales	12	186 357	143 858
Autres passifs	13	64 578	46 337
TOTAL PASSIF		837 583	573 266
INTERETS MINORITAIRES			
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		25 334	24 423

Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		2 519	1 883
Total des intérêts des minoritaires	14	27 853	26 306
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000	100 000
Réserves consolidées		117 245	110 216
Résultat consolidé de l'exercice		2 632	8 385
Total capitaux propres	15	219 877	218 601
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 085 313	818 173

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
CONSOLIDES AU 31/12/2010
DU GROUPE BTK-BPCE (en mDT)**

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données		69 121	35 953
Crédits documentaires		33 294	34 161
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		102 415	70 114
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		39 902	58 969
Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé		111	86
Engagements sur titres		176	176
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		40 189	59 231
ENGAGEMENTS RECUS			
Garantie de remboursement de crédit		33 017	38 260
Engagements de financement reçus			115 556
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		33 017	153 816

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010
DU GROUPE BTK-BPCE (en mDT)

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	16	41 112	37 366
Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	16	10 754	7 802
Commissions	17	5 095	4 044
Gains sur portefeuille commercial et op. financières	18	3 026	1 323
Revenus du portefeuille d'investissement	19	1 966	2 115
Total produits d'exploitation bancaire		61 953	52 650
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilés	20	-20 446	-13 375
Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	20	-4 881	-3 578
Commissions encourues	21	-615	-238
Total charges d'exploitation bancaire		-25 942	-17 191
PRODUIT NET BANCAIRE		36 011	35 459
Autres produits et charges			
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif		-12 944	-3 518
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		2 969	
Autres produits d'exploitation	22	5 574	5 110
Frais de personnel	23	-13 162	-10 382
Charges générales d'exploitation	24	-8 062	-7 978
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-2 055	-1 839
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		2 166	-369
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 497	16 483
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires			
Impôt sur les bénéfices		-5 347	-6 215
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 150	10 268
PART DES INTERETS MINORITAIRES		-2 519	-1 883
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		2 631	8 385

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2010
DU GROUPE BTK-BPCE (en mDT)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		65 062	53 260
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-32 988	-27 871
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers			
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-214 943	-215 529
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		280 366	68 198
Titres de placement		-2 877	3 046
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		-13 450	-10 606
Autres flux de trésorerie		11 030	3 440
Impôt sur les sociétés		-5 188	-5 116
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		87 012	-131 178
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 086	2 872
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-1 175	-4 536
Acquisitions/cessions sur immobilisations		67	-3 395
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-22	-5 059
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)			
Remboursement d'emprunts		43 657	74 273
Dividendes versés		-2 754	-2 687
Flux de trésorerie net affecté des activités de financement		40 903	71 586
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		127 893	-64 651
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-50 249	14 402
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	25	77 644	-50 249

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2010

I-RFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Les états financiers consolidés du Groupe BTK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment :

- La norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables tunisiennes de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable n° 38 relative aux regroupements d'entreprises ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2010.

3. Présentation du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation tel que déterminé par la Banque Tuniso Koweitienne comprend 10 entreprises dont quatre ont été mises en équivalence, à savoir : La Société « STKE El Imar », la société tunisienne de promotion des pôles industriels « STPI », la société du pôle de compétitivité de sousse « SPCS » et la société méditerranéenne d'aménagement industriel « MEDAI ». Les autres sociétés ont été intégrées globalement ; il s'agit, de la société « EL ESTIFA », de la société du conseil et d'intermédiation financière « SCIF », de la société « UNIVERS INVEST SICAR », de la société « ARAB INTERNATIONAL LEASE », de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAF », et de la société « TUNIS CENTER ».

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se résument ainsi :

Dénomination de la Société	Secteur d'activité	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
BTK	Financier	100%	100%	Intégration globale
EL ISTIFA		100%	100%	
SCIF		80%	80%	
Univers Invest SICAR		94%	85,35%	
AIL		50%	50%	
Univers Participations SICAF		100%	99,79%	
Tunis Center	Immobilier	22,75%	22,75%	Mise en équivalence
STKE EL Emar (Ex-SGT)	Immobilier	34,29%	34,29%	
STPI	Immobilier	30%	30%	
SPCS	Immobilier	30%	30%	
MEDAI	Immobilier	30%	30%	

4. BASES DE MESURE :

Les états financiers du Groupe BTK sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du patrimoine au coût historique.

5. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

5.1-Méthodes de consolidation

- **Intégration globale :**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la BTK. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **Mise en équivalence :**

Les sociétés sur lesquelles la BTK-GCE exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation qui est initialement enregistrée au coût historique est reclassée en Titres mise en équivalence. Ce coût est ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

5.2- Règles de consolidation

- **Traitement des écarts de première consolidation :**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée

à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill :

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

• **Opérations réciproques :**

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Lorsque ces opérations sont conclues avec des entreprises associées et que leur élimination génère un impact sur le résultat consolidé, il a été procédé à leur élimination.

• **Traitement de l'impôt :**

Les états financiers consolidés sont établis en application de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode il est tenu compte des impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles pourraient être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

• **Réserves consolidées :**

Les réserves consolidées incluent les réserves de la BTK-GCE ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

• **Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat de la BTK ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

5.3- Principaux retraitements effectués sur les comptes consolidés

• Homogénéisation des méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de :

- La non-prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.
- L'application de la méthode d'impôt différé pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

• Élimination des soldes et transactions intragroupe :

Les opérations et transactions internes sont éliminées afin de neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont porté principalement sur :

- Les comptes courants entre sociétés du groupe,
- Les commissions entre sociétés du groupe,
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre,
- Les frais d'émission d'emprunts obligataires de l'AIL facturés par la SCIF
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTK,
- Les cessions de créances par la BTK à la société EL ISTIFA.
- Les cessions de titres par la BTK à la société Univers Participations SICAF.

6. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

6.1 Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés ; et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale.

Les créances cédées par la BTK à la société ISTIFA sont reprises au niveau du bilan consolidé pour leur valeur brute avant l'opération de cession.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de régularisation « créance rattachée » et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

6.2-Comptabilisation des biens donnés en leasing :

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste «opérations de leasing» conformément aux principes comptables retenus par la norme comptable n° 41.

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

Les contrats de leasing conclus et non encore mis en force à la date d'arrêté figurent parmi les engagements hors bilan donnés.

6.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe est classé dans les catégories suivantes : le portefeuille titres commercial et le portefeuille titres d'investissement.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

(i) Le portefeuille titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend :

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- b) Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Les titres de participation cédés à Univers participations SICAF sont repris au niveau du bilan consolidé pour la valeur minimale entre leurs coûts historiques et leurs valeurs mathématiques.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur de souscription.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Les titres de transaction** : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- **Les titres de placement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution d'une provision, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- **Les titres d'investissement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur qui correspond à leur valeur mathématique intrinsèque calculée sur la base de la situation nette de la société émettrice la plus récente, pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes font l'objet de provision.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

(iii) **Les titres mis en équivalence** :

Les participations mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » pour la quote-part du groupe dans la situation nette de l'entreprise.

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

6.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes :

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

6.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

6.5.1-Provision pour risque sur prêts :

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

L'Objectif fixé par le groupe pour l'amélioration du taux de la couverture des créances classées conformément aux recommandations de la Banque Centrale de Tunisie, afin d'atteindre en 2009 un taux de couverture des créances classées de 70%, sera réalisé en cas de besoin à travers l'affectation d'une partie du résultat de l'exercice, et ce par la constitution d'une « Réserve pour risques bancaires généraux » pour un montant à proposer à l'AGO.

Dans le cadre de l'homogénéisation des traitements comptables, cette méthode a été également appliquée au niveau consolidé à la filiale El ISTIFA (Société de recouvrement).

6.5.2-Provision sur participations :

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions destinées à couvrir les moins-values éventuellement dégressées et revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

6.6-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

Elément d'Immobilisation	% Amortissement	Durée
- Mobilier et matériel de bureaux	10 %	10 ans
- Matériel de transport	20 %	5 ans
- Matériel informatique	15 %	7 ans
- Logiciel	33 %	3 ans
- A. A. et installations	10 %	10 ans
- Immeuble d'exploitation et travaux s'y rattachant	2 %	50 ans
- Baies vitrées et carrelages	5 %	20 ans
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	5 %	20 ans
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 %	10 ans
- Ascenseurs et installations diverses	10 %	10 ans
- Fonds de Commerce	5%	20 ans

Dans ce cadre un traitement d'homogénéisation des méthodes comptables à été appliqué au niveau consolidé à la filiale Tunis centre.

Les charges à répartir sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs.

7. ACTIFS :**Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 52 812 mDT contre 20 445 mDT au 31 décembre 2009 enregistrant ainsi une augmentation de 32 367mDT. Ce solde est détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Caisse	3 909	2 112	1 797
- Avoirs en dinars & en devises à la BCT	48 903	18 333	30 570
Total	52 812	20 445	32 367

Note 2- Avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2010 à 25 155 mDT contre 39 417 mDT au 31 décembre 2009 soit une diminution de 14 262 mDT, se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Placement KREIC en devises à la BCT	-	13 013	-13 013
- Placements sur le Marché Monétaire	20 040	20 000	40
- Créances sur les établissements bancaires	5 115	6 404	-1 289
Total	25 155	39 417	-14 262

Note 3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2010 un solde net de 758 464 mDT contre un solde de 558 526 mDT au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 199 938 mDT, se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Crédits à la clientèle non échus	672 079	499 071	173 008
- Créances impayées	234 763	221 287	13 476
- Principal impayés	95 461	87 712	7 749
- Intérêts impayés	111 411	111 946	-535
- Intérêts de retard & autres impayés	27 891	21 628	6 263
- Intérêts & com. courus & non échus	4 804	3 579	1 225
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	72 934	48 500	24 434
Total brut des créances sur la clientèle	984 580	772 437	212 143
A déduire couverture	-226 115	-213 910	-12 205
- Provisions	-68 964	-60 970	-7 994
- Agios réservés	-157 151	-152 941	-4 210
Total net des créances sur la clientèle	758 464	558 526	199 938

Note 4- Opérations de leasing

Les opérations de crédit-bail et assimilées présentent au 31 décembre 2010 un solde net de 116 671 mDT contre 81 169 mDT au 31 décembre 2009, enregistrant ainsi une augmentation de 35 502 mDT. Ce solde se détaille ainsi :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Crédits à la clientèle non échus	116 728	81 034	35 694
- Créances impayées	8 887	7 196	1 691
- Principal impayés	8 096	6 626	1 470
- Intérêts impayés	791	570	221
Total brut des créances sur la clientèle	125 615	88 230	37 385
A déduire couverture	-8 944	-7 061	-1 883
- Provisions	-7 443	-6 365	-1 078
- Agios réservés	-1 501	-696	-805
Total net des créances sur la clientèle	116 671	81 169	35 502

Note 5- Portefeuille-titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint à fin 2010 un montant de 14 963 mDT contre 16 234 mDT à fin 2009, enregistrant une diminution nette de 1 271 mDT. Ce solde se détaille ainsi :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Obligations	131	688	-557
- Actions	7 264	8 874	-1 610
- Bons de trésors	6481	6 344	137
- Créances rattachées	1087	328	759
Total net du portefeuille titres commercial	14 963	16 234	-1 271

Note 6- Portefeuille d'investissement :

Le solde net du portefeuille-titres de participation s'élève à fin 2010 à 20 838 mDT contre 19 731 mDT à fin 2009, enregistrant une augmentation nette de 1 107 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
-Titres de participation	49 902	47 864	2 038
-Créances rattachées			0
Total brut	49 902	47 864	2 038
- A déduire Provisions	-29 064	-28 133	-931
Total net du portefeuille titres d'investissement	20 838	19 731	1 107

Note 7- Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2010 un solde 8 220 mDT contre un solde de 5 414 au 31 décembre 2009, enregistrant une augmentation de 2 806 mDT. Le détail des titres par société se présente comme suit :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
-Participations le Ribat	0	-645	645
-Participations S G T	3749	3 076	673
-Participations STPI	2663	1 183	1 480
-Participations MEDAI	308	300	8
-Participations SPCS	1500	1 500	0
Total	8 220	5 414	2 806

Note 8- Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées à fin 2010 s'élève à 36 205 mDT contre 34 048 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 2 157 mDT, se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
-Fonds de commerce	1 569	1 569	0
-Terrain	4 080	3 711	369
-Siège social	6 532	6 357	175
-Bâtiments loués	34 977	34 451	526
-Matériel de transport	1 165	1 036	129
-Matériels de bureau et informatique	3 945	3 485	460
-Mobilier de bureau	922	867	55
-Autres agencements et installations	7 905	5 449	2 457
-Autres Immobilisations corporelles & incorporelles	508	543	-35
Valeur brute des immobilisations	61 604	57 467	4 137
- A déduire : Amortissements	-25 399	-23 419	-1 980
Valeur comptable nette des immobilisations	36 205	34 048	2 157

Note 9- Autres Actifs

Le solde net de la rubrique « Autres Actifs » s'élève à fin 2010 à 50 484 mDT contre 43 189 mDT à fin 2009, soit une hausse de 7 296 mDT, détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
-Stocks des activités non financières	0	0	0
-Dépôt et cautionnement	8	41	-33
-Comptes d'Etat, collectivités locales	29 974	31 345	-1 371
-Autres comptes d'actif (*)	22 781	14 244	8 537
-A déduire : provisions sur autres actifs	-2 279	-2 441	162
Valeur comptable nette des immobilisations	50 484	43 189	7 296

(*) un actif d'impôt différé pour un montant de 6 304 mDT.

8. PASSIFS :**Note 10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Ce poste totalise au 31/12/2010 la somme de 16 001 mDT contre 109 410 mDT au 31/12/2009 soit une diminution de 93 409 mDT, se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dépôts et avoirs des Etab. bancaires & Financiers	16 001	109 410	-93 409
Total brut	16 001	109 410	-93 409

Note 11- Dépôts et avoirs de la clientèle :

Le solde des dépôts et avoirs de la clientèle totalise au 31 décembre 2010 la somme de 570 647 mDT contre 273 661 mDT au 31 décembre 2009, enregistrant ainsi une augmentation de 296 986 mDT détaillée ainsi :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Comptes courants	122 370	89 860	32 510
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôt	432 829	173 521	259 308
Autres sommes dues à la clientèle	15 448	10 280	5 168
Total brut	570 647	273 661	296 986

Note 12- Emprunt & Ressources spéciales :

Les emprunts à long terme ont atteint au 31 décembre 2010 la somme de 186 357 mDT contre 143 858 mDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 42 499 mDT, ainsi détaillée :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Emprunts représentés par des titres	82 000	46 000	36 000
Ressources spéciales	100 611	97 506	3 105
Dettes rattachées	3746	1352	2 394
Total	186 357	143 858	42 499

Note 13- Autres Passifs :

Les autres comptes du Passif ont atteint 64 578 mDT à fin 2010 contre 46 337 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 18 241 mDT, ainsi détaillés :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Fournisseurs	14519	6 455	8 064
Dettes sociales et fiscales	3520	3 406	114
Comptes de régularisation passifs	12862	4 162	8 700
Autres dettes	15425	12 293	3 132
Passifs d'impôt différés	17535	17 445	90
Provisions et réajustements	717	2 576	-1 859
Total brut	64 578	46 337	18 241

9. CAPITAUX PROPRES & INTERETS MINORITAIRES**Note 14- Intérêts Minoritaires :**

La part des minoritaires dans les fonds propres totalise à fin 2010 la somme de 27 853 mDT contre 26 306 mDT à fin 2009, détaillée (par société) comme suit :

Groupe BTK	A Fin 2009	Affectation fonds social	Dist. des dividendes	Ajust. des états financiers individuels	Résultat Exercice 2010	A Fin 2010
Intérêts minoritaires AIL	7 065	0	0	-248	1002	7 819
Intérêts minoritaires EL ISTIFA	0	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires UNIVERS INVEST	589	0	0	225	30	844
Intérêts minoritaires SCIF	361	0	0	-50	78	389
Intérêts min. U. P."SICAF"	3	0	0	0	1	4
Intérêts min.TUNIS CENTER	18 288	0	0	-899	1408	18 797
TOTAL INT. MINORITAIRES	26 306	0	0	-972	2 519	27 853

Note 15- Capitaux Propres :

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérées en totalité.

Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint 219 877 mDT à fin 2010 contre 218 601 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 1 267 mDT, ainsi détaillée :

Groupe BTK	A fin 31/12/2009	Affectation fonds social	Distribution des dividendes	Ajustements des états financiers individuels	Effet de variation du périmètre	Résultat de l'exercice	Au 31/12/2010
BTK	218 697	230	3 500	191	0	-1 400	221 218
AIL	2 065	27	-250	-25	0	1 002	2 819
EL ISTIFA	-6 429	12	-6 900	-30	0	-297	-13 644
UNIVERS INVEST	1 315	0	0	225	0	178	1 718
SCIF	642	0	-200	0	0	309	751
UNIVERS PART. "SICAF"	738	0	0	-2	0	259	995
SGT	607	0	0	1	0	672	1 280
TUNIS CENTER	3 111	20	-344	59	0	415	3 261
LE RIBAT	-2 136		0	2 136	0	0	0
STPI	-9	0	0	-6	0	1 486	1 471
MEDAI	0	0	0	0	0	8	8
SPCS	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GROUPE	218 601	289	-4 194	2 549	0	2 632	219 877

10. ETAT DE RESULTAT

Note 16- Intérêts & revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 51 866 mDT au titre de l'exercice 2010 contre 45 168 mDT au titre de l'exercice 2009, soit une augmentation 6 698 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Commissions d'engagement	140	295	-155
Commissions sur cautions & avals	1 301	713	588
Intérêts des placements au marché monétaire	602	380	222
Intérêts des comptes débiteurs	4 244	3 315	929
Intérêts des crédits à court terme	10 078	8 103	1 975
Intérêts des crédits à moyen & long terme	35 501	32 362	3 139
Total	51 866	45 168	6 698

Note 17- Commissions :

Les commissions totalisent au 31/12/2010 la somme de 5 095 mDT contre 4 044 mDT en 2009, enregistrant ainsi une augmentation de 1 051 mDT, se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Commissions d'études & gestion	1 516	1 411	105
Commissions sur opérations d'intermédiation en bourse	874	977	-103
Commissions sur opérations bancaires dinars	1809	721	1 088
Commissions sur opérations de commerce extérieur	896	935	-39
Total	5 095	4 044	1 051

Note 18- Gain sur portefeuille-titres commercial :

Cette rubrique totalise à fin 2010 la somme de 3 026 mDT contre 1 323 mDT en 2009, soit une augmentation de 1 703 mDT qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dividendes du portefeuille - titres commercial	35	10	25
Revenus des obligations	10	15	-5
Gains sur opérations financières	2 405	808	1 597
Plus ou moins value de cession titres commercial	145	58	87
Intérêts sur bons de trésor	431	432	-1
Total	3 026	1 323	1 703

Note 19- Revenus du portefeuille d'investissement :

Cette rubrique totalise à fin 2010 la somme de 1 966 mDT contre 2 115 mDT en 2009, soit une diminution de 149 mDT qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dividendes	1 651	1 242	409
Autres revenus	315	873	-558
Total	1 966	2 115	-149

Note 20- Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 25 327 mDT au titre de l'exercice 2010 contre un montant de 16 953 mDT en 2009, soit une augmentation de 8 374 mDT, se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	1 902	1 922	-20
Intérêts des emprunts locaux à moyen & long terme	6 793	4 986	1 807
Intérêts des emprunts extérieurs moyens & long terme	567	943	-376
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	509	434	75
Intérêts des comptes courants créditeurs des clients	14 266	7 674	6 592
Intérêts des comptes des correspondants locaux	1290	994	296
Total	25 327	16 953	8 374

Note 21- Commissions encourues :

Les commissions encourues au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 615 mDT contre 238 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 377 mDT, se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Commissions encourues sur emprunts locaux	328	227	101
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	1		1
Commissions sur op. de titres & de changes	286	11	275
Total	615	238	377

Note 22- Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise en 2010 un montant de 5 574 mDT contre un montant de 5 110 mDT en 2009, soit une augmentation de 464 mDT, détaillée ainsi :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Revenus des activités non financières	329	212	117
Revenus des loyers des bâtiments	5 245	4 898	347
Total	5 574	5 110	464

Note 23 – Frais de personnel :

Les frais de personnel totalisent au titre de l'exercice 2010 un montant de 13 162 mDT contre 10 382 mDT en 2009, soit une augmentation de 2 780 mDT qui se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Salaires & appointements	9 419	8 161	1 258
Charges sociales	3 743	2 221	1 522
Total	13 162	10 382	2 780

Note 24 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont enregistré un montant de 8 062 mDT à fin 2010 contre un montant de 7 978 mDT à fin 2009 soit une augmentation de 84 mDT, se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Impôts & taxes	424	739	-315
Travaux, fournitures & services extérieurs	5 446	4 308	1138
Transport & déplacements	82	45	37
Frais divers de gestion	2 110	2 886	-776
Total	8 062	7 978	84

11. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 25 – Liquidités et Équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2010 un solde positif de 77 644 mDT contre un solde négatif de 50 248 mDT au 31/12/2009, se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	52 812	20 445	35 530
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	3 163	4 390	-4 390
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	21 991	-75 083	97 074
Autres liquidités et équivalents de liquidités	-322	-	-322
Total	77 644	-50 248	127 892

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS CONSOLIDES ARRETES AU 31
DECEMBRE 2010**

**Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE**

I. Rapport sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 11 juin 2009, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan consolidé de 1 085 313 mille dinars et un bénéfice net consolidé de 2 632 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et des notes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que

l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La réintégration des créances de la société de recouvrement des créances « EL ISTIFA » dans les états financiers du groupe à fin 2009, a été faite, contrairement aux exercices précédents, moyennant une décote forfaitaire. Cette situation conduit à la minoration des réserves consolidées pour un montant brut de 5,750 mDT.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part des remarques particulières.

Tunis, le 31 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

2011 AS 665

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2010** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **29 juin 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, Mr Chiheb GHANMI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010***(Unité : en Dinars)*

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	94 103 492	431 800 008 (*)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	232 071 967	150 058 501 (*)
Créances sur la clientèle	2	4 006 315 117	3 611 552 683
Portefeuille titres commercial	3	203 523 421	211 930 920
Portefeuille titres d'investissement	4	249 004 901	205 752 963
Valeurs immobilisées	5	69 533 571	63 010 872
Autres actifs	6	441 136 594	502 828 339
TOTAL ACTIF		5 295 689 063	5 176 934 286
<u>PASSIF</u>			
Banque centrale de Tunisie, CCP			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	98 303 221	44 594 350
Dépôts et avoirs de la clientèle	8	3 363 866 863	3 255 034 446
Emprunts et ressources spéciales	9	587 144 598	655 362 301
Autres passifs	10	815 986 823	810 694 262
TOTAL PASSIF		4 865 301 505	4 765 685 359
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		90 000 000	90 000 000
Réserves		309 309 890	266 342 432
Autres capitaux propres		414 048	414 048
Résultats reportés		-1 928 878	1 233 515
Résultat de l'exercice		32 592 498	53 258 932
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	430 387 558	411 248 927
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 295 689 063	5 176 934 286

(*) Les chiffres ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010
(Unité : en Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2010	31/12/2009
Cautions, avals et autres garanties données	12	383 687 525	349 133 418
A- En faveur des établissements bancaires et financiers		51 140 530	79 421 169
B- En faveur de la clientèle		332 546 995	269 712 249
Crédits documentaires		203 078 520	322 400 653
Actifs donnés en garantie		-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		586 766 045	671 534 071
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement donnés	12	1 281 761 958	1 353 237 768
A- En faveur des établissements bancaires et financiers		-	-
B- En faveur de la clientèle		1 281 761 958	1 353 237 768
Engagements sur titres		7 052 398	7 013 933
A- Participations non libérées		7 052 398	7 013 933
B- Titres à recevoir		-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		1 288 814 356	1 360 251 701
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Engagements de financement reçus	13	435 856 078	370 450 460
Garanties reçues	14	75 105 074	66 890 876
A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
B- Garanties reçues d'autres établissements bancaires et financiers et d'assurances		-	-
C- Garanties reçues de la clientèle		75 105 074	66 890 876

ETAT DE RESULTAT
(Période allant du 01/01 au 31/12/2010)
(Unité : en Dinars)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Note	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et revenus assimilés	15	256 251 662	248 786 562
Commissions (en produits)	16	39 130 046	35 038 749
Gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	25 402 385	21 555 301
Revenus du portefeuille d'investissement	18	1 829 574	1 020 594
TOTAL PRODUITS BANCAIRE		322 613 667	306 401 206
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		-	-
Intérêts encourus et charges assimilées	19	122 312 961	116 210 660
Commissions encourues		5 673 134	3 683 850
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		127 986 095	119 894 510
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		194 627 572	186 506 696
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	-72 781 808	-55 590 681
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	- 10 474 418	1 057 215
Autres produits d'exploitation	22	16 657 379	15 131 977
Frais de personnel		- 62 112 914	- 59 191 898
Charges générales d'exploitation		- 20 859 228	- 19 189 012
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		- 4 333 224	- 2 933 329
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 723 359	65 790 968
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		- 154 926	- 3 419
Impôts sur les sociétés	23	7 975 935	12 528 617
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		32 592 498	53 258 932
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		32 592 498	53 258 932
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	24	- 2 371 325	774 926
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		30 221 173	54 033 858

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Période allant du 01/01 au 31/12/2010)
(Unité : en Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		308 427 310	283 904 578
Charges d'exploitation bancaire décaissées		- 126 611 638	- 121 910 475
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		1 022 615	-13 677 104
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		52 142 200	297 900
Prêts et avances / remboursement prêts et avances auprès de la clientèle		- 483 691 151	- 230 434 313
Dépôts/retraits de dépôts de la clientèle		106 717 414	596 486 408
Titres de placement		4 000 000	5 275 020
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-79 836 883	54 475 494
Sommes reçues des débiteurs divers		78 530 002	- 135 513 982
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		- 3 736 514	6 258 144
Impôts sur les bénéfices		-12 528 617	-13 454 558
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		- 155 565 262	431 707 112
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 829 574	1 020 594
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-45 055 446	-52 556 469
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-10 016 880	- 9 442 083
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		- 53 242 752	- 60 977 958
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		-	-
Emissions d'emprunts		-31 271 598	44 234 485
Augmentation/diminution ressources spéciales		-26 010 699	7 355 214
Dividendes versés		-11 700 000	-10 819 383
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		- 68 982 297	40 770 316
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		9 980 371	8 827 067
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		- 267 809 940	420 326 537
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		693 706 668	273 380 131
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	25	425 896 728	693 706 668

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010
(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

Présentation des rubriques de l'actif :

La rubrique AC1 totalise au 31/12/2010 un montant de 431 800 008 dinars qui a subi une changement de méthode qui s'explique essentiellement par un reclassement des comptes de prêts à la BCT de la rubrique AC2 à la rubrique AC1 pour un montant de 310 917 752 dinars. Ce reclassement a été effectué dans un souci d'une meilleure présentation des états financiers conformément à la norme comptable sectorielle bancaire NC 21.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

Promoteurs immobiliers

1. Critères de classification

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

1.1. Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, un concordat préventif, une procédure amiable ou une liquidation.

Le promoteur et l'ensemble de ses projets auront par contagion la classe maximale.

1.2. Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat du crédit de préfinancement de la date d'arrêt des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.

- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont systématiquement réservés qu'ils se rapportent ou non à des créances classées et ce pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.

- la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres récédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5-Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars)***3.1-ACTIFS****Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers**

CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	31/12/2010	31/12/2009
Caisse	17 840 200	21 357 205
Banque centrale de Tunisie et à l'étranger	31 283 125	385 438 518
Compte de chèques postaux « Tunisie à l'étranger »	61 167	43 539
Trésorerie générale de Tunisie	44 919 000	24 960 746
TOTAL AC1	94 103 492	431 800 008
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		
Créances sur les établissements bancaires	205 023 862	133 053 338
BCT	120 000 000	-
Prêts interbancaires	85 065 113	133 105 298
Comptes ordinaires banques	-41 250	-51 959
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	-
Créances sur les établissements financiers	27 048 105	17 005 162
TOTAL AC2	232 071 967	150 058 500
TOTAL AC1 ET AC2	326 175 459	581 858 508

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALISES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
B.C.T	120 000 000	-	120 000 000	BCT	Non	Non
CPTE ORD.BANQ.	-	-	-	BANQUE	Non	Non
Prêts inter bancaire	32 648 271	52 157 929	84 806 200	BANQUE	Non	Non
Créances/Etab Fin.	-	26 968 032	26 968 032	STE LEASING	Non	Non
Créances rattaché	-	338 995	338 995			
Provision	-	-41 260	-41 260			
TOTAL	152 648 271	79 423 697	232 071 967			

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31/12/2010 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers, les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

Note 2 –Créances sur la clientèle

Au 31/12/2010, les créances sur la clientèle totalisent 4 006 315 mDT contre 3 611 553 mDT au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2010	31/12/2009
Comptes débiteurs	299 717 234	267 142 757
Crédits commerciaux et industriels	1 407 415 835	1 022 807 498
Immobiliers	1 836 494 720	1 705 042 612
Autres concours à la clientèle	424 282 288	485 914 868
Créditeurs sur ressources spéciales	419 402 972	427 971 132
TOTAL SANS CREANCES CLASSEES ET AGIOS RESERVES	4 387 313 049	3 908 878 867
Agios réservés	82 109 678	69 705 454
Provisions	298 888 254	227 620 730
T O T A L N E T	4 006 315 117	3 611 552 683

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2010 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

A la date du 31/12/2010, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 mDT, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Immobilier (1)	473 602	398 929	112 468	84 533	586 070	483 462
Services (1)	676 972	542 061	88 908	61 620	766 880	603 681
Industrie	855 564	915 119	113 145	69 050	968 709	984 169
Tourisme	117 343	113 754	141 750	124 495	259 093	238 249
Agriculture	9 339	3 839	995	1 068	10 334	4 907
Total brut	2 150 245	1 973 702	423 430	340 766	2 590 087	2 314 468

(*) *Actifs Classés 0 & 1*

(**) *Actifs Classés 2, 3 & 4*

(1) L'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières dont principalement la société EL FOULADH, la SNCFT, l'Office National de l'Huile, la Municipalité de Tunis et la Société des Transports de Tunis etc., s'avèrent liées aux discussions et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.

Les créances sur la clientèle sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

CREANCES SUR LA CLIENTELE (COMPTE COURANT DEBITEUR)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
Montant brut	68 736 898	96 694 962	123 065 408	-	288 497 268	Autres	Non	Non
Créances classées	12 606 014	17 733 387	22 569 599	-	52 909 000	-	-	-
Agios réservés	3 934 367	5 534 633	7 044 027	-	16 513 027	-	-	-
Intérêts perçus d'avance	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	11 219 966	-	-	-	11 219 966	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	63 416 483	73 426 942	93 451 782	-	230 295 207			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (IMMOBILIERS)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
Montant brut	256 943 770	317 792 820	669 702 757	592 122 034	1 836 561 381	Autres	Non	Non
Créances classées	32 197 000	39 822 000	83 918 000	74 197 000	230 134 000			
Agios réservés	4 510 122	5 578 203	11 755 262	10 393 491	32 237 078			
Intérêts perçus d'avance	965 600				965 600			
Créances rattachées	898 939				898 939			
Provisions					-			
TOTAL	220 169 987	272 392 617	574 029 495	507 531 543	1 574 123 642			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDIT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
Montant brut	196 954 000	243 596 360	513 344 369	453 876 750	1 407 771 479	Autres	Non	Non
Créances classées	29 675 000	36 702 000	77 344 000	68 384 000	212 105 000			
Agios réservés	4 667 165	5 772 436	12 164 580	10 755 393	33 359 574			
Intérêts perçus d'avance	4 353 335				4 353 335			
Créances rattachées	3 997 691				3 997 691			
TOTAL	162 256 191	201 121 924	423 835 789	374 737 357	1 161 951 261			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
Montant brut	4 591 552	13 194 525	164 503 795	237 113 100	419 402 972	Autres	Non	Non
Créances classées					-			
Agios réservés					-			
Intérêts perçus d'avance					-			
Créances rattachées					-			
Provisions					-			
TOTAL	4 591 552	13 194 525	164 503 795	237 113 100	419 402 972			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (AUTRES)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an---> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISEES PAR DES TITRES
Montant brut	89 957 881	99 571 709	428 293 307	300 764 629	918 587 526	Autres	Non	Non
Créances classées					-			
Agios réservés					-			
Intérêts perçus d'avance	632 589				632 589			
Créances rattachées	1 475 352				1 475 352			
Provisions				298 888 254	298 888 254			
TOTAL	90 800 644	99 571 709	428 293 307	1 876 375	620 542 035			

TOTAL (AC3)	4 006 315 117
--------------------	----------------------

Le tableau suivant montre l'évolution des agios réservés :

DESIGNATION	AGIOS RESERVES 31/12/2008	AGIOS RESERVES 31/12/2009	TRANSFERT DE COMPTE A COMPTE	DOTATION 2010	REPRISE 2010	CUMUL AU 31/12/2010
Crédit habitat	18 459 333	17 644 972	-	5 587 761	5 582 149	17 650 584
C C Débiteurs gelés	11 135 654	12 568 147	-	5 244 495	1 299 616	16 513 026
Pref. Promo. immobilières	14 575 656	15 025 144	-	2 495 519	2 934 170	14 586 493
C M T d'investissement	10 696 446	14 872 702	-1 029 866	6 520 869	1 187 862	19 175 843
CDT d'exploitation	1 056 910	1 062 886	-	915 927	31 773	1 947 040
Consolidation	7 996 853	8 367 578	1 029 866	2 849 587	876 971	11 370 060
CDT aux particuliers	-	-	-	702 605	-	702 605
Agios réservés / EPS	281 751	164 027	-	-	-	164 027
TOTAL GENERAL	64 202 603	69 705 456	-	24 316 763	11 912 541	82 109 678

Note 3 – Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2010, le portefeuille titres commercial totalise 203 523 421 DT contre 211 930 920 DT au 31/12/2009 détaillé dans le tableau ci-après. Cette baisse est due principalement des Bons de Trésor Assimilables.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur ainsi que les provisions y afférentes se présente comme suit :

LIBELLES	COTATION		EMETTEUR	REVENUS	
	COTE	NON COTE		FIXE	VARIABLE
Titres de transaction	183 162 108	458 000		183 620 108	-
- B.Trésor		458 000	Trésor	458 000	
- BTA	183 162 108		Trésor	183 162 108	
Emprunts Nationaux	-	581 932		581 932	-
- PRETS		581 932	Trésor	581 932	
Titres de placement	11 693 105				11 693 105
- SICAV	2 693 105		Sicav		2 693 105
- BANQUES	9 000 000		BANQUE		9 000 000
TOTAL 1	194 855 213	1 039 932		195 895 145	
Créances rattachées		8 467 495		8 467 495	
Charges constatées d'avance		-839 219		-839 219	
TOTAL 2				7 628 276	
TOTAL (1+2)				203 523 421	

Note 4 – Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 249 004 901 DT au 31 décembre 2010 contre 205 752 963 DT au 31 décembre 2009. L'augmentation du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2010 provient principalement de la variation positive des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite à la répartition du bénéfice de l'exercice 2009 et les nouvelles souscriptions dans les titres de participation. Cette évolution se présente comme suit :

LIBELLES	TITRES	PARTICIPATION		TOTAL
	SCAR	FILIALES	AUTRES	
Solde de départ 2009	141 968 051	30 679 810	57 220 252	229 868 113
Acquisition 2010	22 790 000	-	40 695 613	63 485 613
Perte sur " UTB "	-	-	-6 911 772	-6 911 772
Remboursement	-10 003 136	-1 316 230	-190 347	-11 509 713
Sous Total Brut	154 754 915	29 363 580	90 813 746	274 932 241
Provision au 31/12/2009	22 321 067	788 407	1 038 924	24 148 398
Dotation 2010	3 855 614	185 180	1 493 555	5 534 349
Reprise 2010	4 602 597	613 195	102 819	5 318 611
Provision s/ mod. Comptable 2010	1 554 522	-	-	1 554 522
Provision 31/12/2010	23 128 606	360 392	2 429 660	25 918 658
Pdts perçus d'avance	-8 682	-	-	-8 682
TOTAL au 31/12/2010	131 617 627	29 003 188	88 384 086	249 004 901

Participation TOPIC : Malgré la baisse de la valeur mathématique de la société TOPIC, aucune provision n'a été constatée. L'évaluation de cette participation est basée notamment sur un business plan indiquant des perspectives prometteuses concernant la rentabilité future de cette entreprise.

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2010	31/12/2009
Participations exonérées	17 674 308	17 674 308
SICAF EPARGNE INVESTISSEMENT 1994	7 446 059	7 446 059
STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749	7 496 749
BH PROMOTION 1995 (SOPIVEL)	2 728 500	2 728 500
BH TECHNOLOGIE	3 000	3 000
Participations non exonérées	11 959 271	13 005 501
SICAV BH OBLIGATAIRE 1997	156 263	156 263
ASSURANCES SALIM 1995	2 957 420	3 520 000
S.I.F.I.B BH 1995	900 000	900 000
STE MODERN LEASING	6 595 588	7 079 238
SOCIETE GENERALE RECOUVREMENT	1 200 000	1 200 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATI.	150 000	150 000
Total	29 633 579	30 679 809

Note 5 – Valeurs Immobilisées

	VALEURS A LA FIN DE LA PERIODE PRECEDENTE	MOUVEMENTS DE LA PERIODE				VALEURS BRUTES A LA FIN DE PERIODE	AMORTISSEMENTS			VALEURS NETTES COMPTABLES
		ACQUISITIONS	IMMOBILIS. APPORTEES PAR TIERS	IMMOBILIS SORTIES DE L'ACTIF	TOTAL		CUMUL PERIODE PRECEDENTE	DOTATION DE LA PERIODE	AMORTI.IMM. SORTIES DE L'ACTIF	
Immeubles d'exploitation	17 961 267	36 981 067	-	-	36 981 067	54 942 334	7 599 945	1 105 325	-	46 237 064
Immeubles hors exploitation	2 089 108	-	-	-	-	2 089 108	946 945	19 966	-	1 122 197
Matériel et mobilier	24 109 951	4 877 178	-	497 089	4 380 089	28 490 040	19 338 454	1 395 301	410 560	8 166 845
Matériel de transport	1 855 656	290 555	-	239 730	50 825	1 906 481	1 360 582	224 015	239 730	561 614
Agencement, aménagement, installation	18 758 537	1 576 801	-	105 882	1 470 919	20 229 456	12 653 230	1 390 507	105 783	6 291 502
Immobilisations en cours	39 449 338	-	-	32 866 021	-32 866 021	6 583 317	-	-	-	6 583 317
Fonds de commerce	2 801 500	-	-	-	-	2 801 500	2 115 329	115 139	-	571 032
TOTAUX	107 025 357	43 725 601	-	33 708 722	10 016 879	117 042 236	44 014 485	4 250 253	756 073	69 533 571

L'augmentation des valeurs immobilisées résulte essentiellement des dépenses engagées pour la construction du nouveau siège de la banque.

Note 6 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 441 136 594 DT contre 502 828 339 DT au 31/12/2009 se détaillant ainsi :

INTITULE	31/12/2010	31/12/2009
Créances prises en charge par l'Etat	-	5 124 455
Avances au personnel	7 169 665	6 492 271
Prêts au personnel	24 891 378	24 742 246
Etat et collectivités locales	11 677 065	12 386 760
Débiteurs divers	306 492 973	349 270 690
Valeurs d'encaissements	89 926 194	103 903 526
Charges reportées	979 319	908 391
TOTAL	441 136 594	502 828 339

3.2 PASSIFS**Note 7 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers**

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 98 303 221 DT contre 44 594 350 DT au 31/12/2009. Le solde au 31 décembre 2010 se détaille ainsi :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALISES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
BCT	-	-	-	BCT	Non	Non
CPTE ORD.BANQ.	-	-	-	BANQUE	Non	Non
Prêts interbanq.	4 291 500	93 473 200	97 764 700	BANQUE	Non	Non
Créances/Etab Fin.	-	-	-	STé LEASING	Non	Non
Dettes rattachées	538 521	-	538 521	-		
TOTAL	4 830 021	93 473 200	98 303 221			

Note 8 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 3 363 866 863 DT contre 3 255 034 446 DT au 31/12/2009. Le solde au 31 décembre 2010 se détaille ainsi :

Ressources Clientèle	31/12/2010	31/12/2009
Dépôts à vue	797 664 433	874 357 960
Dépôts en dinars	608 471 884	603 031 397
Dépôts en devises et en dinars convertibles	188 442 202	270 508 260
Dettes rattachées	750 347	818 303
Dépôts d'épargne	1 297 109 387	1 250 640 804
Epargne logement	565 021 852	571 712 298
Epargne El jadid	229 886 156	228 382 212
Epargne Libre	492 926 860	442 681 026
Epargne Etude	9 274 521	7 865 268
Dépôts à échéance	1 198 670 477	1 061 641 616
Autres sommes dues à la clientèle	70 422 564	68 394 066
TOTAL	3 363 866 863	3 255 034 446

Ces dépôts se détaillent ainsi par nature et par durée résiduelle :

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (DEPOTS A VUE)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	461 191 488	335 722 598			796 914 086
Dettes rattachées	750 348				750 348
Charges constatées d'avance					
TOTAL	461 941 836	335 722 598			797 664 434

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE EPARGNE)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	390 852 169	70 908 323	162 511 039	672 837 857	1 297 109 388
Dettes rattachées					
Charges constatées d'avance					
TOTAL	390 852 169	70 908 323	162 511 039	672 837 857	1 297 109 388

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE A TERME ET BONS A ECHEANCE)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	150 656 289	708 083 423	324 527 062		1 183 266 774
Dettes rattachées	17 268 770				17 268 770
Charges constatées d'avance	1 865 068				1 865 068
TOTAL	166 059 991	708 083 423	324 527 062		1 198 670 476

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (AUTRES SOMME DUES)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	70 422 565				70 422 565
Dettes rattachées					-
Charges constatées d'avance					-
TOTAL	70 422 565				70 422 565
TOTAL (PA3)			3 363 866 863		

Note 9 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 587 144 598 DT contre 655 362 301 DT au 31/12/2009. Le solde se détaille ainsi :

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	31/12/2010	31/12/2009
EMPRUNTS MATERIALISES	369 384 073	395 726 913
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	100 000 000	100 000 000
DETTES RATTACHEES	221 773	271 543
AUTRES EMPRUNTS	269 162 300	295 455 370
- EMPRUNTS B A D	116 485 897	131 707 353
- EMPRUNTS B E I	96 676 403	93 748 017
- EMPRUNTS SUBORDONNES	56 000 000	70 000 000
AUTRES FONDS EMPRUNTES	13 801 531	19 447 215
EMP. ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	8 785 275	13 763 802
- EMPRUNTS HG004C	3 785 275	4 163 802
- EMPRUNTS CLYNIQUE NEFZAOUA ET AME	5 000 000	9 600 000
DETTES RATTACHEES	5 016 256	5 683 413
RESSOURCES SPECIALES	203 958 994	240 188 173
TOTAL	587 144 598	655 362 301

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par durée résiduelle et par nature se présente comme suit :

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	10 022 762	27 391 477	151 947 098	188 586 239	377 947 576
Dettes rattachées	5 238 029	-	-	-	5 238 029
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	-
TOTAL	15 260 791	27 391 477	151 947 098	188 586 239	383 185 605

RESSOURCES SPECIALES

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	2 822 959	8 110 915	47 995 500	145 029 619	203 958 993
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	-
TOTAL	2 822 959	8 110 915	47 995 500	145 029 619	203 958 993
TOTAL (PA4)			587 144 598		

Note 10 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 815 986 823 DT contre de 810 694 262 DT au 31/12/2009 se détaillant ainsi :

INTITULE	31/12/2010	31/12/2009
Organismes sociaux	1 883 302	1 680 443
Personnel	24 187	23 234
Etat et collectivités locales	5 485 204	6 260 739
Risque néant sur projets spéciaux	21 640 776	20 331 258
Créditeurs divers	720 021 995	720 051 135
Provisions pour risques et charges	3 848 994	3 573 801
Impôt sur les sociétés	7 975 935	12 528 617
Divers	55 106 430	46 245 035
TOTAL	815 986 823	810 694 262

Au 31/12/2010, les emplois et les ressources relatifs aux projets spéciaux se détaillent comme suit :

ANNEES NATURE DE LA RESSOURCE	31/12/2010			31/12/2009		
	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT
3 EME PDU	-132 075	3 769 860	3 901 935	-133 201	3 772 476	3 905 677
4 EME PDU	3 504 095	6 410 692	2 906 597	4 540 219	6 451 595	1 911 376
HG 004B	42 903	11 903 421	11 860 518	368 208	11 918 710	11 550 502
PRLSI	-8 852	1 179 515	1 188 367	-8 852	1 179 515	1 188 367
HAFSIA	10 511	1 793 870	1 783 359	19 415	1 794 751	1 775 336
TOTAL	3 416 582	25 057 358	21 640 776	4 785 789	25 117 047	20 331 258

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 11 – Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	31/12/2010	31/12/2009
Capital	90 000 000	90 000 000
Réserves	309 309 890	266 342 432
Autres capitaux propres	414 048	414 048
Résultats reportés	-1 928 878	1 233 515
Résultat de l'exercice	32 592 498	53 258 932
TOTAL	430 387 558	411 248 927

A la date du 31-12-2010, le capital social s'élève à 90 000 000 DT composé de 18 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2010 s'élève au 31 décembre 2010 à 430 387 558 DT contre à 411 248 927 DT au 31 décembre 2009.

Cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RESERVES F.SOCIAL	RESERVES REVEL.IMM.	RESULTATS REPORTES		REP. A NOUV. S/ MOD.COMP	RESULTATS DE L'EXERCICE	MODIFICAT. COMPTAB.	TOTAL
							AVANT AFFECTATION	APRES AFFECTATION				
Solde au 31.12.2009 avant affectation	90 000 000	41 720 836	9 000 000	189 121 853	26 499 743	414 048	22 326	-	436 263	53 258 933	774 926	411 248 927
affectation des résultats				41 500 000	850 000		-22 326	6 184		-41 558 933	-774 926	
dividendes distribués										-11 700 000		-11 700 000
Autres opérations sur fond social					617 457							617 457
Solde au 31.12.2009 après affectation	90 000 000	41 720 836	9 000 000	230 621 853	27 967 200	414 048	-	6 184	436 263	-	-	400 166 384
Modification comptable s/ résultats reportés											-2 371 325	-2 371 325
Résultat de l'exercice 2010										-	32 592 498	32 592 498
Solde au 31.12.2010 avant affectation	90 000 000	41 720 836	9 000 000	230 621 853	27 967 200	414 048	-	6 184	436 263	32 592 498	-2 371 325	430 387 558

(*) Il s'agit d'une modification comptable pour un montant de 2 371 325 DT, constatée sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant à la dépréciation antérieure sur les fonds gérés « FCR 12: LES CIMENTS DE BIZERTE » pour le montant de 1 554 522 DT et à la constatation des agios réservés pour le montant de 816 803 DT qui, remontent à l'exercice 2009.

3.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 12 – Engagements donnés**

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2010 par nature et par bénéficiaire comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Passif Eventuel	51 140 530	535 625 515	-	-	586 766 045
- Caution et Avals	51 140 530	332 546 995	-	-	383 687 525
- Crédit Doc.	-	203 078 520	-	-	203 078 520
- Actifs donnés en garantie	-	-	-	-	-

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Engagements Donnés	-	1 281 761 958	-	7 052 398	1 288 814 356
- De financement	-	1 281 761 958	-	-	1 281 761 958
- Sur Titres	-	-	-	7 052 398	7 052 398

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	31/12/2010	31/12/2009
- CDTS PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	263 039 047	327 008 761
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	4 962 931	5 838 464
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	5 101 989	4 953 918
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 489 390	1 630 837
- CDTS NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	460 319 333	464 928 901
- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE	(*) 546 849 269	(*) 548 876 888
TOTAL	1 281 761 958	1 353 237 768

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES

INTITULE	31/12/2010
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	541 886 337,350
a / murs et réguliers	399 803 998,362
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2 199 901 999,181 X 2	399 803 998,362
b / murs mais irréguliers	142 082 338,988
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2 71 041 169,494 X 2	142 082 338,988
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	4 962 931,274
TOTAL	546 849 268,624

Note 13 – Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2010 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
- De financement	102 732 063	3 500 417	* 329 623 598	-	435 856 078
Engagements Reçus	102 732 063	3 500 417	329 623 598	-	435 856 078

(*) Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31/12/2010
ENGAGEMENTS RECUS

INTITULE	31/12/2010
1/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	4 962 931,274
2/Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	324 660 667,167
a/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	541 886 337,350
b/Encours des crédits sur Epargne logement	347 796 181,534
(+) Crédit normal	215 580 420,818
(+) Crédit anticipé	5 275 068,215
(+) Crédit complémentaire	126 940 692,501
c/Dépôts sur épargne logement	565 021 851,717
(-) Epargne logement	565 021 851,717
TOTAL	329 623 598,441

Note 14 – Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2010 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
- de garantie de la clientèle	-	75 105 074	-	-	75 105 074
Engagements reçus	-	75 105 074	-	-	75 105 074

3.5- ETAT DE RESULTAT**Note 15 – Intérêts & revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 256 251 662 DT au 31/12/2010 contre 248 786 562 DT au 31/12/2009 et se détaillent ainsi :

INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	31/12/2010	31/12/2009
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	4 188 459	5 790 033
Opérations avec la clientèle	238 239 536	229 643 509
Crédits industriels et commerciaux	68 414 740	70 435 438
Crédits immobiliers promoteurs	22 130 409	16 346 816
Crédits immobiliers acquéreurs	90 429 974	86 781 980
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	601 933	430 596
Agricoles	925 344	905 244
Autres crédits	14 433 518	9 116 609
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	11 772 682	12 788 469
Intérêts de retards sur crédits	6 732 852	6 369 133
Intérêt sur comptes ordinaires débiteurs	22 721 274	26 385 411
Produits/opérations clientèle liées la modification comptable	76 810	83 813
Autres intérêts et revenus assimilés	13 823 668	13 353 020
TOTAL	256 251 662	248 786 562

Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent 39 130 046 DT au 31/12/2010 contre 35 038 749 DT au 31/12/2009. L'évolution s'explique par l'accroissement des commissions sur chèques et virements et des commissions d'études sur crédits. Ces soldes se détaillent ainsi :

NATURE DE LA COMMISSION	31/12/2010	31/12/2009
COMMISSIONS SUR EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	21 077 378	18 400 420
Effets à l'encaissement	39 914	37 131
Effets escomptés	270 094	373 287
Opérations diverses sur effets	393 079	377 827
Opérations de virement	6 033 203	5 314 742
Opérations par chèque en devise ou en devise convertibles	5 986 277	6 200 360

NATURE DE LA COMMISSION	31/12/2010	31/12/2009
Opérations sur titres	17 126	11 898
Locations de coffres forts	60	
Frais de tenue de compte	8 337 625	6 085 175
COMMISSIONS SUR COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	2 577 119	2 592 712
Domiciliation & modification de titres	76 625	82 837
Remises et accreditifs documentaires	2 184 111	2 162 875
Virements & chèques en devises	316 383	347 000
COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	1 389 074	1 467 668
REMUNERATION SUR GESTION FOPROLOS	1 325 645	1 402 870
REMUNERATION PROJETS SPECIAUX	63 429	64 798
Rémunération sur gestion PRLSI	468	489
Rémunération sur gestion 2 ^{ème} PDU	453	381
Rémunération sur gestion 3 ^{ème} PDU	2 616	2 968
Rémunération sur gestion HG 004 B	18 108	17 968
Rémunération sur gestion 4 ^{ème} PDU	40 903	41 014
Rémunération sur gestion Hafsia	881	1 978
AUTRES COMMISSIONS	14 086 475	12 577 949
Gestion	880 764	437 223
Etudes	8 614 819	7 672 179
Opérations monétiques	3 818 789	3 645 433
Frais additionnel des prêts	126	4 383
Autres commissions	771 977	818 731
TOTAL	39 130 046	35 038 749

Note 17 – Revenus du portefeuille titres commercial

Au 31/12/2010, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 25 402 385 DT contre 21 555 301 DT au 31/12/2009 détaillé ainsi :

Nature des revenus	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts sur titres de transaction	13 206 638	10 683 040
Dividendes et autres revenus sur titres de placement	2 215 376	2 132 472
Gains nets sur opérations de change	9 980 371	8 827 067
Total des produits	25 402 385	21 642 579
Pertes nettes sur titres de transaction	-	87 279
Solde compensé	25 402 385	21 555 301

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2010, le revenu du portefeuille d'investissement est de 1 829 574 DT contre 1 020 594 DT au 31/12/2009 détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes	1 829 574	1 020 594
Total	1 829 574	1 020 594

Note 19 – Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2010, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 122 312 961 DT contre 116 210 660 DT au 31/12/2009 détaillés comme suit :

INTERETS COURUS ET CHARGES ASSIMILEES	31/12/2010	31/12/2009
OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	5 896 519	4 099 220
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	88 188 427	87 025 922
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	4 296 582	3 635 831
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	34 933 438	34 205 420
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	47 545 909	47 965 497
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MOD. COMPTABLE	1 412 498	1 219 174
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	27 246 535	24 276 922
EMPRUNTS EXTERIEURS	17 797 483	18 171 564
EMPRUNT OBLIGATAIRES	5 221 439	1 769 831
EMPRUNT SUBORDONNE	3 884 069	3 919 951
AUTRES EMPRUNTS	343 544	415 576
AUTRE CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE	981 480	808 596
TOTAL	122 312 961	116 210 660

Note 20 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Ce poste totalise un montant net de 72 781 808 DT au 31 décembre 2010 contre 55 590 681 DT au 31 décembre 2009 détaillé ainsi :

DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF

	31/12/2010	31/12/2009
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	74 410 864	60 220 681
Dotations aux provisions sur opérations avec la clientèle	72 584 513	58 737 517
Dotations aux provisions pour risques et charges	532 654	1 406 505
Pertes sur créances couvertes par des provisions (*)	1 293 697	76 659
REPRISE DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	1 629 056	4 630 000
Reprises de provisions sur opération avec la clientèle	1 316 989	375 041
Reprises des provisions pour risques et charges (**)	312 067	4 066 355
Récupération des créances passées en pertes	-	188 604
SOLDE NET	-72 781 808	-55 590 681

(*) Les créances abandonnées par la BH courant 2010 sont relatives à la relation Briqueterie Zarouk pour le montant de 1 293 697 DT, et ceux relatives à l'exercice 2009 concernent Ajmi Daoues pour le montant de 5 370 461 MDT et pour Hôtel Houria le montant de l'abandon s'élève à 1 892 008 DT

(**) Les reprises sur provisions pour risque et charges se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2010	31/12/2009
ECARTS SUR COMPTES D'EPARGNE LOGEMENT	3 465	4 975
DIFFERENCE DE CHANGE SUR CREDIT US-AID	-	215 595
INSTANCES BANCAIRES	53 251	248 636
DIVERS RISQUES SUR ACTIFS ET PASSIFS	255 351	3 597 149
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITAT	-	331 800
INDEMNITE SINISTRE A RECOUVRER CREDIT AUX PARTICULIERS	-	673 384
DETOURNEMENT	-	17 980
COMPTE COURANT ET COMPTE D'ATTENTE	-	14 463
COMPTE A TERME	-	1 000
CREANCES DEBITEURS DIVERS	-	57 614
COMPTE DE LIAISON EN TND	255 351	500 908
REMUNEARTION FOPROLOS	-	2 000 000
TOTAL NET	312 067	4 066 355

Note 21- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 10 474 418 DT au 31/12/2010 contre 1 057 215 DT au 31/12/2009 détaillé ainsi :

DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT

	31/12/2010	31/12/2009
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	15 793 029	4 115 807
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	3 855 615	3 723 964
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	1 678 735	391 843
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	3 346 907	-
MOINS VALUES SUR TITRES DE PARTICIPATION	6 911 772	-
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	5 318 611	5 173 022
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	4 602 597	2 653 954
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	716 014	2 156 769
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	-	362 299
SOLDE NET	-10 474 418	1 057 215

Le tableau récapitulatif des provisions de la banque se présente comme suit :

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31/12/2010

INTITULES	31.12.2008	DOTAT° 2009	REP 2009	31.12.2009	DOTAT° 2010	REP 2010	31.12.2010
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A LA CLTS)	167 466 075	58 665 492	54 552	226 077 015	72 435 000	1 293 697	297 218 318
ECART COMPTES DES CREDITS	188 629	16 113	6 994	197 749	5 700	21 489	181 960
INTERETS SUR CREDITS (TRANCHES NON DEBL.)	582 071	18 672	223 929	376 814	48 285	1 802	423 297
CREANCE RATTACHE S/ CDT MOYEN TERME	35 116	-	35 116	-	-	-	-
ECARTS SUR CREDIT AUX PARTICULIERS	30 549	-	26 464	4 085	64 059	-	68 144
ECARTS SUR CREDIT COURT ET MOYEN TERME	41 516	14 649	-	56 165	-	-	56 165
ECARTS SUR IMPAYEES CREDIT HABITAT	41 268	-	27 988	13 280	14 194	-	27 474
RISQUE SUR IMPAYEES PROJETS SPECIAUX (3 ^{ème} et 4 ^{ème} PDU)	873 032	22 591	-	895 622	17 275	-	912 897
PROVISIONS AYANT SUPPORTEES L'IMPOT	1 792 180	72 025	320 490	1 543 715	149 513	23 291	1 669 936
PROVISIONS SUR ENGAG.INDIVIS A LA CLIENTELE	169 258 254	58 737 517	375 041	227 620 730	72 584 513	1 316 989	298 888 254
ECART EPARGNE LOGEMENT	2 720	-	624	2 097	1 162	-	3 259
ECART INTERET /MVTS NON IDENTIFIES	1 748 128	-	4 351	1 743 777	-	3 465	1 740 312
ECART SUR COMPTES EPARGNE LOGEMENT	1 750 849	-	4 975	1 745 874	1 162	3 465	1 743 571
DIFFERENCE DE CHANGE SUR CREDIT US-AID	200 151	15 443	215 595	-	-	-	-
COMPTES CORRESPONDANTS EN DEVISES	35 779	43 077	26 897	-	-	10 699	41 260
COMPTES BCT EN DEVISES	269 333	191 561	221 739	-	-	42 551	196 604
INSTANCES BANCAIRES	305 113	234 638	248 636	291 115	-	53 251	237 864
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITAT	568 839	418 711	331 800	-	-	-	655 749
INDEMNITE SINISTRE A RECOUVRER CDT AUX PART.	726 884	247 000	673 384	-	-	-	300 500
DETOURNEMENT	1 363 029	289 226	17 980	1 634 275	58 353	-	1 692 628
COMPTE COURANT & COMPTE D'ATTENTE	102 242	-	14 463	87 779	219 143	-	306 922
COMPTE A TERME	18 000	-	1 000	17 000	-	-	17 000
DEPOSANT CHEQUE ENT TND A L'ESCOMPTE	88 874	-	-	88 874	-	-	88 874
COMPTE DE LIAISON EN DEVISE	1 946	12 133	-	14 079	100 717	-	114 796
OPERATION EN INSTANCE DE REGUL CPT LIAISON (38 992)	171 525	-	-	171 525	-	-	171 525
CREANCE DEBITEUR DIVERS	57 614	-	57 614	-	-	-	-
BUREAU A L'ETRANGER	23 589	-	-	23 589	-	-	23 589
O B A R	30 851	-	-	30 851	-	-	30 851
COMPTE DE LIAISON EN TND (35000)	1 112 695	189 354	500 908	801 141	153 279	255 351	699 069
REMUNERATION FOPROLOS	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	-
DIVERS RISQUES SUR ACTIF ET PASSIF	6 266 087	1 156 424	3 597 149	3 825 362	531 491	255 351	4 101 502
TITRES DE PARTICIPATION	3 592 257	391 843	2 156 769	1 827 331	1 678 735	716 014	2 790 052
TITRES DE PLACEMENT	21 251 057	3 723 964	2 653 954	22 321 067	3 855 615	4 602 597	21 574 084
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	33 365 514	5 522 312	8 877 078	30 010 748	6 067 003	5 630 678	30 447 074
TOTAL DES PROVISIONS	202 623 768	64 259 830	9 252 119	257 631 478	78 651 516	6 947 666	329 335 328

Note 22 –Autres produits d’exploitation

Au 31/12/2010, les autres produits d’exploitation totalisent 16 657 379 mDT contre 15 131 977 mDT au 31/12/2009. Cette rubrique se détaille comme suit :

INTITULE	31/12/2010	31/12/2009
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L’EXPLOITATION BANCAIRE	50 490	61 822
PRODUITS SUR OPERATIONS D’ASSURANCE	4 453 897	4 451 959
RECUPERATION DE FRAIS POSTAUX	152 964	148 520
AUTRES CHARGES NON IMPUTABLES	1 820 802	2 083 816
AUTRES PRODUITS ACCESSOIRES (*)	10 179 226	8 385 860
TOTAL	16 657 379	15 131 977

(*) L’évolution positive des autres produits d’exploitation provient principalement de l’assainissement :

- Des suspens sur retraits GAB à liquider pour un montant de 1 278 153 DT ;
- Des comptes d’épargne logements résiliation négative pour un montant de 3 862 671 DT ;7
- Des comptes d’épargne logements récupérés pour un montant de 3 401 307 DT.

Notes 23 – Impôt sur les bénéfices

L’impôt sur les bénéfices au titre de l’exercice 2010 totalise 7 975 935 DT.

La banque est soumise à l’impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d’impôt a été déterminée compte tenu d’un réinvestissement exonéré pour un montant de 16 951 341 DT dont 5 600 000 DT confié pour gestion à la filiale de la banque la société SIM SICAR.

Notes 24 – Effets des modifications comptables

Il s’agit de la reprise d’un solde débiteur pour un montant de 2 371 325 DT, cette opération de régularisation dans les capitaux propres concerne la dotation aux provisions des fonds gérés et la constatation des agios réservés qui remonte à l’exercice 2009.

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Notes 25 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2010 un montant de 425 896 728 DT contre 693 706 668 DT au 31/12/2009, soit une variation positive de 267 809 943 DT.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l’activité d’exploitation et d’investissement détaillée comme suit :

INTITULE	2010	2009
FLUX NET D'EXPLOITATION	-155 565 262	431 707 112
ACTIVITE NET D'INVESTISSEMENT	-53 242 752	-60 977 958
ACTIVITE DE FINANCEMENT	-68 982 297	40 770 316
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	9 980 371	8 827 067
VARIATION DE LIQUID ET EQUIV DE LIQUID EN COURS DE PERIODE	-267 809 940	420 326 537
LIQUIDITE ET EQUIV DE LIQUIDITE EN DEBUT DE PERIODE	693 706 668	273 380 131
Caisse, BCT, C.C.P.	119 969 517	46 273 442
Créances/ établissement bancaire	377 972 655	149 916 056
Titres de transaction	195 764 496	77 190 633
LIQUIDITE ET EQUIV. DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	425 896 728	693 706 668
Caisse, BCT, C.C.P.	80 526 177	119 969 517
Créances/établissement bancaire	161 168 511	377 972 655
Titres de transaction	184 202 040	195 764 496

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une baisse de 489 768 994 DT.
- Les crédits à la clientèle ont augmenté de 253 256 838 DT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créanciers divers s'élèvent pour la période séparant le 31.12.2009 et le 31.12.2010 à 134 312 377 DT.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 181 815 672 DT ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 53 242 752 DT.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de 68 982 297 DT provient principalement du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires, par l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31.12.2010 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 9 980 371 DT.

Note 26 – Evènements postérieurs à la clôture

Dans le contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, nous attirons l'attention sur les éléments suivants :

- Des sinistres subis par certaines agences sont estimés à environ 200 Mille Dinars.
- Des engagements accordés aux sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien Président, suivant le périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, sont évalués à 231,5 MDT dont 69,5 MDT sont classés au 31 Décembre 2010. Ces engagements sont couverts par des provisions à hauteur de 30,9 MDT et ce compte tenu des garanties estimées par la banque.
- Des engagements directs de la banque présentant un risque pays-Lybie pour un montant de 12 902 MDT.

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 07 Juin 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.

I – Rapport sur les états financiers

1. Nous avons audité les états financiers ci-joints de la « Banque de L'Habitat » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010.

Les états financiers ci-joints, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010, font apparaître un total bilan net de 5 295 689 Mille Dinars et un bénéfice net de 30 221 Mille Dinars. Ce résultat est arrêté compte tenu :

- d'une dotation aux provisions nette et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs de 72 782 Mille Dinars ;
- d'une dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement de 10 474 Mille Dinars ;
- d'un impôt sur les sociétés de 7 976 Mille Dinars.

Responsabilité de la Direction

2. La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la « Banque Centrale de Tunisie ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la « Banque Centrale de Tunisie » n° 93-23 du 30 Juillet 1993.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du

risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Justification de l'opinion

4. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, du système d'information et de sécurités informatiques.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les créances rattachées, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ainsi que des comptes de suspens monétique et de certains comptes de caisse et qui n'ont pas fait l'objet de provisions pour risques de la part de la banque.
Il en est de même pour les comptes d'immobilisations qui n'ont pas été rapprochées en l'absence d'un inventaire physique.
En outre, et comme il est indiqué dans les notes aux états financiers N°2-9 et 10, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).
- En ce qui concerne l'évaluation des engagements sur la clientèle, nous avons constaté que certaines valeurs de garanties ont été retenues par la banque sans procéder à un inventaire exhaustif de ces garanties et sans être appuyées par des

copies des inscriptions correspondantes et des rapports d'expertises récents conformément à la réglementation en vigueur. Aussi, pour certains clients la banque ne dispose pas des états financiers certifiés et de notations externes pour apprécier la situation financière de ces clients.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes ainsi que de l'inventaire des garanties et de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

5. La banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collectives qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et qui est estimée sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel" à un montant de 8 821 Mille Dinars.
6. Les charges au titre des provisions pour congés payés ne sont comptabilisées que dans la limite de 30 jours. Ainsi, les provisions pour congés payés sont sous estimées à hauteur des nombres de jours dépassant cette limite soit pour un montant de 1 677 Mille Dinars.
7. La « B.H » a été soumise courant 2010 à un contrôle fiscal couvrant la période 2006 à 2009. Les résultats de ce contrôle n'ont pas été mis à notre disposition et aucune provision pour risque fiscal n'a été constatée dans les comptes de la banque.

Opinion

8. A notre avis, et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Banque de L'Habitat » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°2, l'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de

restructuration de ces entreprises et de leurs mise en place.

2. Comme indiqué dans la note aux états financiers « Note n°11- Capitaux propres», la banque a procédé au cours de l'exercice 2010 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une diminution des capitaux propres à hauteur de 2 371 Mille Dinars, constatées sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant à la dépréciation antérieure sur les fonds gérés pour le montant de 1 554 Mille Dinars et à la constatation des agios réservés pour le montant de 817 Mille Dinars qui, remontent à l'exercice 2009.

Les états financiers de l'exercice 2009, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

3. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°26 « Evénements postérieurs à la date de clôture », et dans le contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, nous portons à votre attention que le niveau des engagements accordés aux sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien Président, suivant le périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, est évalué à 231,5 MDT dont 69,5 MDT sont classés au 31 Décembre 2010. Ces engagements sont couverts par des provisions à hauteur de 30,9 MDT et ce compte tenu des garanties estimées par la banque. La majorité de ces sociétés sont gérées actuellement par des administrateurs judiciaires.

Nous estimons que ces évènements pourraient avoir une incidence éventuelle sur la situation de la banque et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers de la banque ne peut être déterminé.

II - Vérifications spécifiques

9. Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales et en dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.
10. En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne et dans le présent rapport.
11. D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs

mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 Juin 2011

P/ la Générale d'Audit et Conseil
Mr Chiheb GHANMI

P/ Commissariat Management Conseil
Mr Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2010

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que la banque a réalisé l'opération suivante au cours de l'exercice 2010 :

Convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010.

➤ Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le fonds National d'amélioration de l'Habitat aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.

- Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organisme ou institution spécialisée dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).
- Le montant de la subvention est limité actuellement à 1000 dinars.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- RATTACHEMENT : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des subventions, 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2010

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2010 :

- a) Une convention conclue avec la « SIFIB » (Filiale de la Banque) pour le montage, le placement et la gestion de l'emprunt subordonné BH 2007 émis pour 70 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
 - Montage : 20 KDT
 - Placement : 0,2% flat sur le montant de l'émission
 - Gestion : 0,2% du restant dû
- b) Une convention conclue avec la « SIFIB » (Filiale de la Banque) pour la tenue du registre d'actionariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 KDT HTVA.
- c) Une convention de dépositaire a été conclue avec les « SICAV BH PLACEMENT » et « BH OBLIGATAIRE » depuis 1994. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à mille dinars pour chacune d'entre elles.
- d) Douze conventions portant mises à la disposition de la SIM SICAR de fonds à capital risque, ont été conclues par la Banque depuis 1998. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5% du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission relative à l'exercice 2010 s'élève à 650 KDT.
- e) Une convention de garantie contre les risques décès et invalidité définitive, partielle et totale des clients avant le remboursement des crédits qui leur sont accordés, a été conclue avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « SALIM ».

Cette convention prévoit une participation bénéficiaire au profit de la Banque de 70%. Cette participation s'est élevée à 4 436 KDT au titre de l'exercice 2010.

- f) Les conventions suivantes avec l'Etat tunisien continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2010 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 325 645 DT en 2010.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2010.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions de Dollars US destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque, ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 40 903 DT en 2010.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 18 108 DT en 2010.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 2 616 DT en 2010.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 881 DT en 2010.

7. Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 453 DT en 2010.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations. A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 468 DT en 2010.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé. Ce montant s'élève au 31 Décembre 2010, à 329 623 598 DT.

La Banque n'a pas demandé à l'Etat l'équivalent du déficit résultant de la gestion du régime d'épargne logement au titre de l'exercice 2010.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2010.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués de l'année, et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2010.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du fonds de dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

13. Une convention conclue avec la SIFIB (Filiale de la BH) pour le montage, le placement et la gestion de l'emprunt obligataire BH 2009 émis pour 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Montage : 20 KDT ;
- Placement : 0,2% flat sur le montant de l'émission ;
- Gestion : 0,2% du restant dû.

14. Une convention d'achat portant sur un immeuble situé au Lac Nord de Tunis, propriété de la société Modern leasing (filiale de la Banque). Le prix de cession convenu entre les deux parties est de 1 250 KDT.

II-OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2010, le montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 68 750 DT au titre de la « Banque de l'Habitat » et 9 300 DT au titre des filiales.

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Premier Ministère et du Ministère des Finances. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 80 670 DT ;
 2. des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 7 209 DT et qui comprennent :
 - une voiture de fonction,
 - un quota mensuel de carburant de 500 litres,
 - des frais de téléphone.

- La rémunération du Directeur Général-Adjoint chargé des moyens a été fixée par décision du Conseil d'Administration. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 29 722 DT ;
 2. des avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 7 635 DT et comprennent :
 - voiture de fonction,
 - quota mensuel de carburant de 400 litres ;
 3. des primes servies annuellement pour un montant brut de 12 263 DT.

Le Directeur Général-Adjoint chargé des moyens a été nommé courant le mois de Mai 2010.

Tunis, le 08 Juin 2011

P/ la Générale d'Audit et Conseil

Mr Chiheb GHANMI

**P/ Commissariat Management
Conseil**

Mr Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**GROUPE BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Le Groupe de la Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au **31 décembre 2010**. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes Mr Chiheb GHANMI et Mr Chérif BEN ZINA

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(Unité : en Dinars)

	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT		94 105 478	431 802 531(*)
Créances sur les établissements bancaires et financiers		159 277 763	68 760 264(*)
Créances sur la clientèle	1	3 998 259 023	3 608 780 290
Portefeuille titres commercial	2	277 902 038	290 612 354
Portefeuille titres d'investissement		197 339 331	166 546 486
Titres mis en équivalence		46 297 353	17 890 488(*)
Autres Titres d'investissement		151 041 978	148 655 998
Valeurs immobilisées		154 695 172	167 285 969
Autres actifs		569 928 127	576 603 734
TOTAL ACTIF		5 451 506 932	5 310 391 628
PASSIF			
Banque centrale de Tunisie, CCP			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		98 303 221	44 289 948
Dépôts et avoirs de la clientèle		3 337 910 664	3 247 890 442
Emprunts et ressources spéciales		832 406 348	688 867 703
Autres passifs		684 231 546	879 526 564
TOTAL PASSIF		4 952 851 779	4 860 574 657
CAPITAUX PROPRES			
Capital		89 766 000	87 426 000
Réserves consolidées	4	312 871 478	275 440 627
Résultats consolidés	5	40 630 803	55 452 733(*)
Intérêts minoritaires	3	55 386 872	31 497 611
TOTAL CAPITAUX PROPRES		498 655 153	449 816 971
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 451 506 932	5 310 391 628

(*) Les chiffres ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010***(Unité : en Dinars)*

PASSIFS EVENTUELS	31/12/2010	31/12/2009
Cautions, avals et autres garanties données	359 836 280	362 950 173
A- En faveur des établissements bancaires et financiers	51 140 530	79 421 169
B- En faveur de la clientèle	308 695 750	283 529 004
Crédits documentaires	203 078 520	322 400 653
Actifs donnés en garantie	-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	562 914 800	685 350 826
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	1 281 761 959	1 373 929 555
A- En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
B- En faveur de la clientèle	1 281 761 959	1 373 929 555
Engagements sur titres	7 052 398	7 013 933
A- Participations non libérées	7 052 398	7 013 933
B- Titre à recevoir	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 288 814 357	1 380 943 488
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement reçus	435 856 078	370 450 460
Garanties reçues	75 105 074	66 890 876
A- Garanties reçues de l'Etat	-	-
B- Garanties reçues d'autres établissements Bancaires et financiers et d'assurances	-	-
C- Garanties reçues de la clientèle	75 105 074	66 890 876

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Période allant du 01/01 au 31/12/2010)

(Unité : en Dinars)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et revenus assimilés		255 108 782	247 400 251
Commissions (en produits)		43 667 857	40 414 823
Gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		26 828 505	22 781 314
Revenus du portefeuille d'investissement		1 099 046	1 916 984
TOTAL PRODUITS BANCAIRE		326 704 190	312 513 372
CHARGES D'EXPLOITATION			
Intérêts encourus et charges assimilées		122 197 097	116 863 042
Commissions encourues		6 598 338	3 757 138
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		128 795 435	120 620 180
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE			
		197 908 755	191 893 192
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-76 613 554	-58 796 121
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-964 598	2 477 904
Autres produits d'exploitation		66 244 905	55 433 257
Frais de personnel		-65 980 814	-61 348 570
Charges générales d'exploitation		-69 792 995	-52 236 239
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-5 403 096	-3 831 627
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 398 603	73 591 796
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		1 905 152	2 871 885
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	5	-180 126	-106 979(*)
Goodwill	5	1 224 504	-1 355 025(*)
Impôts sur les sociétés		-1 808 749	-14 412 922
Part des minoritaires	3	-5 908 581	-5 136 022
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		40 630 803	55 452 733
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5	40 630 803	55 452 733(*)
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	7	-2 371 325	752 763
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		38 259 478	56 205 496

(*) Les chiffres ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Période allant du 01/01 au 31/12/2010)
(Unité : en Dinars)

	31/12/2010	31/12/2009
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	318 988 565	304 869 521
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-127 270 858	-122 283 886
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	-1 022 615	-13 677 104
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	-51 884 463	297 900
Prêts et avances / remboursement prêts et avances auprès de la clientèle	-460 819 118	-214 218 617
Dépôts/retraits de dépôts de la clientèle	87 860 689	619 464 612
Titres de placement	13 618 179	10 741 803
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-75 526 601	-258 651 905
Sommes reçues des débiteurs divers	-64 648 334	238 791 955
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	36 730 002	4 010 205
Impôts sur les bénéfices	-1 808 749	-14 412 922
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-325 783 303	554 931 562
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 099 046	1 916 984
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-32 000 766	-85 803 216
Acquisitions/cessions sur immobilisations	8 918 230	-97 312 669
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-347 766 793	373 732 661
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission d'actions	-	-
Emissions d'emprunts et ressources spéciales	143 799 395	49 844 787
Dividendes versés	-11 572 743	-10 672 743
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-215 540 141	412 904 705
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	10 335 404	8 725 412
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-205 204 737	421 630 117
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	760 416 794	338 786 677
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	555 212 057	760 416 794

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

(Les chiffres sont exprimés en mDT : Milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 1 - REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

Promoteurs immobiliers**1. Critères de classification**

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

1.1. Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, un concordat préventif, une procédure amiable ou une liquidation.

Le promoteur et l'ensemble de ses projets auront par contagion la classe maximale.

1.2. Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la

- situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement;
 - Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
 - L'antériorité des impayés.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat du crédit de préfinancement de la date d'arrêt des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

Présentation des rubriques de l'actif :

La rubrique AC1 totalise au 31/12/2010 un montant de 431 800 008 dinars qui a subi une changement de méthode qui s'explique essentiellement par un reclassement des comptes de prêts à la BCT de la rubrique AC2 à la rubrique AC1 pour un montant de 310 917 752 dinars. Ce reclassement a été effectué dans un souci d'une meilleure présentation des états financiers conformément à la norme comptable sectorielle bancaire NC 21.

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

METHODES DE CONSOLIDATION

- **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

- **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-

part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

REGLES DE CONSOLIDATION

- **Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont systématiquement réservés qu'ils se rapportent ou non à des créances classées. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les titres sont classés en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres récédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 11 sociétés au 31 décembre 2009 : 10 sociétés toutes consolidées par intégration globale et une nouvelle société l'UTB mise en équivalence :

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Ainsi, les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation
	2010	2009	
<i>Banque de l'Habitat (société mère)</i>	97,74%	97,42%	<i>Intégration globale</i>
<i>Modern Leasing</i>	44,92%	58,52%	<i>Intégration globale</i>
<i>SIM SICAR</i>	51,99%	52,87%	<i>Intégration globale</i>
<i>SICAF BHEI</i>	52,47%	51,36%	<i>Intégration globale</i>
<i>SIFIB</i>	61,56%	61,35%	<i>Intégration globale</i>
<i>Société Générale de Recouvrement de Créances</i>	75,80%	78,42%	<i>Intégration globale</i>
<i>Société Moderne de Titrisation</i>	35,29%	36,57%	<i>Intégration globale</i>
<i>SOPIVEL</i>	79,37%	78,79%	<i>Intégration globale</i>
<i>Assurances SALIM</i>	31,30%	44,14%	<i>Intégration globale</i>
<i>STIMEC</i>	42,46%	44,12%	<i>Intégration globale</i>
<i>UTB</i>	43,41%	32,38%	<i>Mise en équivalence</i>

Les états financiers consolidés ont été arrêtés au 31/12/2010 en tenant compte des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes audités, se présentent comme suit:

FILIALLES	ETATS FINANCIERS	RAPPORT C A C
<i>Banque de l'Habitat (société mère)</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Modern Leasing</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SIM SICAR</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SICAF BHEI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SIFIB</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Société Générale de Recouvrement de Créances</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Société Moderne de Titrisation</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>
<i>SOPIVEL</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Assurances SALIM</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>STIMEC</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>UTB</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>

NOTE 1 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31/12/2010, les créances sur la clientèle totalisent 3 998 259 mDT contre 3 608 780 mDT au 31/12/2009 soit une augmentation de 389 479 mDT.

A la date du 31/12/2010, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 mDT, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Immobilier (1)	473 602	398 929	112 468	84 533	586 070	483 462
Services (1)	676 972	542 061	88 908	61 620	766 880	603 681
Industrie	855 564	915 119	113 145	69 050	968 709	984 169
Tourisme	117 343	113 754	141 750	124 495	259 093	238 249
Agriculture	9 339	3 839	995	1 068	10 334	4 907
Total brut	2 150 245	1 973 702	423 430	340 766	2 590 087	2 314 468

(*) *Actifs Classés 0 & 1*

(**) *Actifs Classés 2, 3 & 4*

(1) L'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières dont principalement la société EL FOULADH, la SNCFT, l'Office National de l'Huile, la Municipalité de Tunis et la Société des Transports de Tunis etc..., s'avèrent liées aux discussions et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.

NOTE 2- PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

(en milliers de dinars)

SOCIETES	31/12/2010	31/12/2009
BANQUE DE L'HABITAT	201 632	213 024
S I F I B	3 807	3 158
MODERN LEASING	1	2 054
S I C A R	39 001	45 700
S I C A F	6 270	6 011
ASSURANCE SALIM	27 191	20 646
SOPIVEL	-	19
TOTAL	277 902	290 612

NOTE 3- INTERETS DES MINORITAIRES*(en milliers de dinars)*

SOCIETES	31/12/2010			31/12/2009		
	PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	TOTAL	PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	TOTAL
BANQUE DE L'HABITAT	-96	11	-85	1 524	-4 097	-2 573
S I F I B	-64	1 013	949	214	757	971
MODERN LEASING	2 527	14 740	17 267	1 143	6 174	7 317
S I C A R	-508	7 022	6 514	-21	6 508	6 487
S I C A F	724	7 158	7 882	680	6 879	7 559
S M T	-16	-236	-252	-18	-204	-222
S G R C	208	575	783	185	341	526
ASSURANCE SALIM	2 794	18 375	21 169	1 462	8 955	10 417
SOPIVEL	517	982	1 499	235	916	1 151
S T I M E C	-177	-162	-339	-268	133	-135
TOTAL	5 909	49 478	55 387	5 136	26 362	31 498

NOTE 4 - LES RESERVES CONSOLIDEES

(en milliers de dinars)

SOCIETES	31/12/2010			31/12/2009	
	CAPITAUX ET RESERVE	INTERETS DES MINORITAIRES	VALEUR TITRES A ELIMINER	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES CONSOLIDEES
BANQUE DE L'HABITAT	309 137	11	643	308 483	274 198
S I F I B	4 722	1 013	2 799	910	562
MODERN LEASING	29 429	14 740	10 961	3 728	1 663
S I C A R	17 457	7 022	11 972	-1 537	-1 634
S I C A F	15 958	7 158	8 296	504	189
S M T	-344	-236	225	-333	-319
S G R C	3 241	575	2 000	666	198
ASSURANCE SALIM	27 047	18 375	6 536	2 136	402
SOPIVEL	5 762	982	3 676	1 104	503
S T I M E C	196	-162	478	-120	-321
U T B	-2 670			-2 670	
* ECART DE CONVERSION	228			228	
* GOODWILL	-2 898			-2 898	
TOTAL	409 935	49 478	47 586	312 871	275 441

NOTE 5- RESULTATS CONSOLIDES

(en millier dinars)

SOCIETES	RESULTAT DE L'EXERCICE	INTERETS DES MINORITAIRES	SOCIETE MISES EN EQUIVALENCE	RESULTAT CONSOLIDE
BANQUE DE L'HABITAT	35 088	-96	-	35 184
S I F I B	599	-64	-	663
MODERN LEASING	3 642	2 527	-	1 115
S I C A R	-349	-508	-	159
S I C A F	1 439	724	-	715
S M T	-25	-16	-	-9
S G R C	858	208	-	650
ASSURANCE SALIM	3 961	2 794	-	1 167
SOPIVEL	557	517	-	40
S T I M E C	-275	-177	-	-98
U T B	-	-	1 045	1 045
* <i>QUOTE PART</i>			180	
* <i>GOODWILL</i>			1 225	
TOTAL	45 495	5 909	1 045	40 631

NOTE 6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, nous attirons l'attention sur les éléments suivants :

- Des sinistres subis par certaines agences sont estimés à environ 200 Mille Dinars.
- Des engagements accordés aux sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien Président, suivant le périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, sont évalués à 231,5 MDT dont 69,5 MDT sont classés au 31 Décembre 2010. Ces engagements sont couverts par des provisions à hauteur de 30,9 MDT et ce compte tenu des garanties estimées par la banque.
- Des engagements directs de la banque présentant un risque pays-Lybie pour un montant de 12 902 MDT.

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 07 Juin 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement.

NOTE 7 – EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES

Il s'agit de la reprise d'un solde débiteur pour un montant de 2 371 325 DT, cette opération de régularisation dans les capitaux propres concerne la dotation aux provisions des fonds gérés et la constatation des agios réservés qui remonte à l'exercice 2009.

NOTE 8 –MODIFICATIONS COMPTABLES

La banque a procédé au cours de l'exercice 2010 à la correction de la méthode de partage du résultat consolidé. Désormais, les opérations intragroupes réciproques qui n'ont pas d'impact sur le résultat consolidé, ne sont plus prises en compte dans les résultats à partager.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.

I – Rapport sur les états financiers

1. Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la « Banque de l'Habitat » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010.

Les états financiers consolidés du Groupe de la « Banque de l'Habitat - BH » arrêtés au 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres de 498 655 Mille Dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 38 259 Mille Dinars.

Responsabilité de la Direction

2. La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la « Banque Centrale de Tunisie ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 Juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Justification de l'opinion

4. Dans le cadre de notre audit de la société mère, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques de la société mère, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les créances rattachées, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ainsi que des comptes de suspens monétique et de certains comptes de caisse et qui n'ont pas fait l'objet de provisions pour risques de la part de la banque.

Il en est de même pour les comptes d'immobilisations qui n'ont pas été rapprochées en l'absence d'un inventaire physique.

En outre, certains comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- En ce qui concerne l'évaluation des engagements sur la clientèle, nous avons constaté que certaines valeurs de garanties ont été retenues par la banque sans procéder à un inventaire exhaustif de ces garanties et sans être appuyées par des copies des inscriptions correspondantes et des rapports d'expertises récents conformément à la réglementation en vigueur. Aussi, pour certains clients la banque ne dispose pas des états financiers certifiés et de notations externes pour apprécier la situation financière de ces clients.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes ainsi que de l'inventaire des garanties et de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

5. La société mère ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite qu'au moment du départ à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collectives qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et qui est estimée sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel" à un montant de 8 821 Mille Dinars.
6. Les charges au titre des provisions pour congés payés ne sont comptabilisées que dans la limite de 30 jours. Ainsi, les provisions pour congés payés est sous estimés à hauteur des nombres de jours dépassant cette limite. Ainsi, les provisions pour congés payés sont sous estimées à hauteur des nombres de jours dépassant cette limite soit pour un montant de 1 677 Mille Dinars.
7. Comme il est détaillé dans les notes aux états financiers, nous n'avons pas également reçu les états financiers de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation. En outre, nous avons identifié certains écarts entre les états financiers communiqués et les liasses de consolidations correspondantes.
8. La société mère a été soumise courant 2010 à un contrôle fiscal couvrant la période 2006 à 2009. Les résultats de ce contrôle n'ont pas été mis à notre disposition et aucune provision pour risque fiscal n'a été constatée dans les comptes de la banque.
9. Contrairement aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas reçu les rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes de certaines filiales, incluses dans le périmètre de consolidation.

10. En dépit du contrôle de fait exercé sur les sociétés « SICAV BH obligataires » (BHO) et « BH Placement » (BHP), ces sociétés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe « BH ».
11. Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » a été traduit uniquement par l'élimination des opérations réciproques. Les créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC » ont été intégrées au niveau des états financiers consolidés. Aucun retraitement d'homogénéisation pour constater les créances à leur valeur économique n'a été effectué.

Opinion

12. A notre avis et compte tenu de ce qui précède et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Groupe de la « Banque de l'Habitat » ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

1. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°1, l'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mise en place.
2. Comme indiqué dans la note aux états financiers « Note n° 7- Capitaux propres », la société mère a procédé au cours de l'exercice 2010 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une diminution des capitaux propres à hauteur de 2 371 Mille Dinars, constatées sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant à la dépréciation antérieure sur les fonds gérés pour le montant de 1 554 Mille Dinars et à la constatation des agios réservés pour le montant de 817 Mille Dinars qui, remontent à l'exercice 2009.

Les états financiers de l'exercice 2009, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

3. Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 6 « Evénements postérieurs à la date de clôture », et dans le contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, nous portons à votre attention que le niveau des engagements accordés aux sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien

Président, suivant le périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, est évalué à 231,5 MDT dont 69,5 MDT sont classés au 31 Décembre 2010. Ces engagements sont couverts par des provisions à hauteur de 30,9 MDT et ce compte tenu des garanties estimées par la banque. La majorité de ces sociétés sont gérées actuellement par des administrateurs judiciaires.

Nous estimons que ces évènements pourraient avoir une incidence éventuelle sur la situation de la société mère et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers de la banque ne peut être déterminé.

II- Vérification spécifique

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du Groupe de la « Banque de l'Habitat » arrêtés au 31 Décembre 2010.

Tunis, le 08 Juin 2011

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ la Générale d'Audit et Conseil

Mr Chiheb GHANMI

**P/ Commissariat Management
Conseil**

Mr Chérif BEN ZINA